



Comité de bassin

Séance plénière

28 novembre 2018

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

1. Diffusion	2
2. Procès-verbal	4
3. Liste de présence	45

Comité de bassin

Séance plénière

28 novembre 2018

Diffusion

- Monsieur le Ministre d'État, Ministre de la transition écologique et solidarité
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité) (3 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du comité de bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)

Pour information

- Mesdames et Messieurs les présidents des commissions locales de l'eau (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les présidents des établissements publics territoriaux (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)



Comité de bassin

Séance plénière

Mercredi 28 novembre 2018

(de 10h00 à 13h00, au Centre de conférences d'Orléans)

Ordre du jour

Comité de bassin en présence de Christophe Aubel, Directeur général de l'Agence française pour la biodiversité.

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE BASSIN

4. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 5 juillet 2018

PLANIFICATION

5. Sage Sarthe-Aval (Mayenne et Maine-et-Loire)
 - Avis sur la compatibilité du Sage avec le Sdage
6. Programme de mesures 2016-2021
 - Bilan intermédiaire
7. Mise à jour du Sdage
 - Détermination des grands principes
8. Etat des lieux 2019
 - Présentation et validation du chapitre 1 « Présentation générale du bassin »
 - Présentation et validation du chapitre 4 « Caractérisation économique des usages et des activités liées à l'eau »

PROGRAMME

9. Clôture du 10^e programme d'intervention

INFORMATION DU COMITÉ DE BASSIN

SEQUENCE SECOND VOLET DES ASSISES DE L'EAU

Intervention de Christophe Aubel, Directeur général de l'Agence française pour la biodiversité

- Présentation de l'AFB

Présentation des 3 volets du second volet des assises de l'eau

- M. Christophe Aubel : volet « Protéger » (zones humides, captages, champs d'expansion)
- M. Louis Hubert, membre permanent du Conseil général de l'environnement et du développement durable et membre permanent de l'Autorité environnementale : volet « Partager » (gestion quantitative)
- Un représentant d'une collectivité territoriale : volet « Economiser » (eau potable, agriculture)

MILIEUX NATURELS

10. Compte rendu de la commission relative aux Milieux naturels réunie le 20 novembre 2018

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le président :

Bonjour à toutes et à tous. J'ai le plaisir de vous retrouver pour une nouvelle séance de notre comité de bassin. Merci d'être présents.

Nous avons beaucoup de sujets inscrits à notre ordre du jour, notamment la planification et la clôture du 10^e programme. Une nouvelle fois, je tiens à saluer le travail exceptionnel qui a été réalisé par les services, M. Gérard et toute l'équipe autour de Mme Aubert pour construire ce 11^e programme et clôturer le 10^e programme. Puis je vous parlerai également du second volet des assises de l'eau qui démarre en ce moment.

Je tiens à excuser le préfet coordonnateur de bassin, M. Falcone, préfet de la région Centre-Val de Loire. Il est représenté par M. Chassande.

Je salue notre présidente du conseil d'administration, Mme Aubert. Je tiens à saluer le très bon partenariat que nous établissons entre le comité de bassin et le conseil d'administration.

Je salue également M. Christophe Aubel, directeur général de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB). Merci, M. Aubel, d'être parmi nous. Nous avons souhaité, lors du dernier comité de bassin, que vous puissiez venir nous rencontrer pour parler d'un projet qui est en pleine effervescence en matière d'actualité. Je salue également M. Gutton, directeur général de l'AELB.

Concernant l'ordre du jour, nous allons prendre une heure pour examiner les différents points réglementaires. Ensuite, nous aurons un temps pour parler de l'AFB. Puis, nous clôturerons par le sujet de la seconde phase des assises de l'eau. Je proposerai un ajout à l'ordre du jour pour que nous puissions voter une motion à propos des assises de l'eau. Nous avons eu un bureau hier soir. Le bureau du comité de bassin s'est réuni hier soir et nous vous soumettrons un texte de motion.

Après le déjeuner, les membres sont invités à participer à un atelier « stratégie de communication et d'information numérique » qui sera organisé par les services. Il y aura une présentation des sites internet mis en place par les services de l'agence. Je passerai la parole à M. Pélicot, qui a des choses à nous dire sur la communication. Nous allons entrer dans une phase active de communication du comité de bassin. Il est important de montrer le rôle de chacun et de dire notre ambition sur ce sujet de la reconquête de la qualité des eaux.

Avant d'aborder notre ordre du jour, je vais vous communiquer quelques points d'actualité. Nous venons à Orléans régulièrement. C'est une très belle ville alors que nous ne faisons que l'entrevoir, si je puis dire. J'ai proposé à M. le directeur d'organiser une visite culturelle lors d'un prochain comité de bassin, pour ceux qui le souhaitent. Cela nous permettra, en deux ou trois heures, de faire le tour de la ville et de découvrir les charmes de cette cité. Je pense que c'est assez légitime.

La deuxième chose que je voulais vous proposer, c'est de faire un comité de bassin décentralisé. Il y a une opportunité qui s'ouvre à nous au château de Chambord. Il ne s'agit pas d'organiser une chasse. J'ai pris contact avec les autorités locales qui se feront un plaisir de nous accueillir et de nous faire visiter le château. Nous pourrions y prévoir une réunion du comité de bassin au printemps. Cela nous permettra de tourner un peu dans le bassin et de découvrir un certain nombre de choses.

Nous sommes dans une phase active en ce moment puisque les commissions territoriales se réunissent sur les grandes questions. Nous aurons, en début d'année, à communiquer avec M. Gérard sur le 11^e programme, à travers les régions. Nous allons essayer d'aller au plus près des territoires pour donner l'information sur le 11^e programme. Il y a une attente très forte des élus et des partenaires de l'agence sur le sujet. Puis, au mois de mars, nous réunirons des rencontres de l'eau sur les territoires pour expliquer notre politique.

J'étais chez M. Bernard Sauvade la semaine dernière. Nous avons eu l'occasion de visiter avec lui un certain nombre de réalisations de son territoire. Je dois vous avouer le plaisir que j'ai à aller vous rencontrer sur le terrain et découvrir l'action que vous menez les uns et les autres en matière de reconquête de la qualité des eaux. Je vais poursuivre le périple. Je ne sais pas si j'arriverai à faire le tour de tous les départements mais sachez que j'essaie de faire du mieux possible et d'optimiser mes déplacements pour essayer de vous rencontrer.

Hier, j'étais avec M. Albert. Nous étions dans les Deux-Sèvres concernant un sujet qui fait couler beaucoup d'encre s'agissant du projet de gestion quantitative de l'eau et de ses fameuses bassines. D'ailleurs, pour la petite histoire, nous avons fêté les 50 ans des agences et des comités de bassin à Lyon le 15 novembre. Nous avons l'impression qu'il n'y a plus qu'un seul sujet, le changement climatique. Il faut faire attention parce qu'il ne faut pas cristalliser autour de ce sujet.

Je souhaite que nous ayons un débat apaisé sur la gestion quantitative de la ressource. J'avais beaucoup entendu parler du dossier des Deux-Sèvres. J'ai souhaité aller rencontrer les acteurs. Nous avons rencontré les élus avec M. Albert. Cela s'est terminé chez Mme la préfète.

Il s'agit d'un projet qui a connu une phase d'études et une phase d'enquête, ayant reçu la bénédiction de l'autorité environnementale. Tous les feux sont au vert, y compris celui de l'agence puisque nous avons donné notre accord de financement sur le 10^e programme. Puis, d'un coup, il y a un lever de bouclier, et ensuite, une opposition frontale, avec plus de mille personnes dans la rue.

Il y a eu tout un travail de médiation par Mme la préfète pour mettre les parties en présence. Un protocole d'accord, établi par Mme la préfète, est en cours de validation par les parties. Chacun y a mis du sien. Ce protocole a été validé à l'unanimité moins une abstention lors de la séance de travail. Maintenant, il s'agit pour les parties de se retrouver dans leurs propres assemblées pour le valider, ce qui ne va pas être le plus simple. A partir du moment où des débats sereins sont engagés, il est possible d'avancer.

En tout cas, nous allons être soumis à ce type de questionnement. La question de l'adaptation au changement climatique se pose en permanence dans le bassin, de même que celle de la gestion de la ressource en eau. Au-delà du point d'actualité, il s'agit maintenant d'essayer de construire une méthode d'approche de ces sujets à l'avenir pour éviter les crispations et les tensions inutiles.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 5 JUILLET 2018

Point n°1 de l'ordre du jour

M. ROUSSEAU :

Dans mes propos à la page 19, je propose de remplacer « cette situation » par « ce contretemps » pour dire que « je regrette beaucoup ce contretemps ». C'était une interpellation du président.

M. GUILLAUME :

Ce n'est pas évident de mettre au procès-verbal un non-événement. Vous vous rappelez certainement qu'au mois de juillet, les associations n'ont pas eu un temps de parole lorsque le ministre était au comité de bassin. Nous avons demandé à ce que cela puisse ressortir.

M. le président :

Nous avons suggéré que vous puissiez transmettre vos propositions, que nous les fassions parvenir au ministre.

M. GUILLAUME :

Cela a dû être fait par mes collègues. Néanmoins, vous savez ce que cela vaut après. C'est plutôt en séance que cela porte ses fruits.

M. le président :

Nous avons essayé de faire du mieux possible. L'emploi du temps du ministre était a priori très serré.

M. GUILLAUME :

C'est comme pour les retenues de la Vienne, les associations de consommateurs ne sont jamais sollicitées.

M. SAQUET :

Nous avons précisément envoyé un document.

M. le président :

Cela a été transmis. S'il n'y a pas d'autre intervention, je sou mets le procès-verbal au vote, en prenant en considération la remarque de M. Rousseau.

- *Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 5 juillet 2018.*
- **Adoptée à la majorité (110 avis favorables, 3 avis défavorables, 7 votes blancs).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-17 du 28 novembre 2018.

M. le président :

Je vous informe que notre collègue, M. Faucheux, vient de nous transmettre sa lettre de démission du comité de bassin, étant appelé à d'autres fonctions. Nous attendons son remplacement au sein de l'assemblée régionale Centre-Val de Loire. Ensuite, nous procéderons à l'installation de son remplaçant et à la modification puisque M. Faucheux faisait aussi partie du conseil d'administration de l'agence de l'eau.

SAGE SARTHE AVAL

Point n°2 de l'ordre du jour

M. TAUFFLIEB :

La commission Planification s'est réunie le 13 septembre et le 22 novembre 2018. Le premier point portait sur l'approbation du Sage Sarthe aval.

« Le périmètre du Sage Sarthe aval concerne 192 communes situées dans les départements de la Sarthe, de la Mayenne et de Maine-et-Loire. Il s'étend sur une superficie d'environ 2 700 km². De nombreux cours d'eau drainent le territoire du Sage. Ils représentent un linéaire de plus de 2 200 km.

Le Sdage 2016-2021 a identifié le Sarthe aval comme un Sage nécessaire au sens de l'article L.212-1.X du Code de l'environnement.

Notre commission Planification a examiné la compatibilité du projet du Sage Sarthe aval avec le Sdage du bassin Loire-Bretagne 2016-2021 ainsi que sa cohérence avec les Sage voisins.

La commission propose au comité de bassin de donner un avis favorable au projet du Sage Sarthe aval assorti d'une réserve et d'une recommandation. Cette proposition de la commission Planification a été adoptée le 13 septembre 2018 avec 16 votes pour, 4 votes contre, 9 abstentions et 5 non-participations au vote. »

M. le président :

Y a-t-il des observations ?

M. DORON :

Le débat a déjà eu lieu en commission Planification. Vous m'en excuserez mais j'ai des remarques qui me paraissent essentielles, notamment à travers l'examen du projet de règlement de ce Sage, dont le but était d'atteindre les objectifs de meilleure gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Parmi les quatre objectifs qui sont rappelés dans le PAGD et qui se déclinent en quatre articles, je voudrais revenir sur trois objectifs spécifiques. Le premier, c'est l'objectif numéro 2 qui intéresse l'amélioration de l'hydrologie et la morphologie des cours d'eau, plus particulièrement à travers la question de la restauration de la continuité écologique sur l'axe et l'artère principale qu'est la Sarthe. Ensuite, l'objectif spécifique numéro 3 vise à « mieux aménager le territoire à la gestion préventive et curative des événements naturels ». Enfin, l'objectif spécifique numéro 4, qui a fait l'objet de réserves dans l'avis de la commission et qui est proposé à notre validation ce jour, intéresse la gestion quantitative et qualitative de la ressource.

Parmi ces objectifs, je vais revenir sur certains aspects, notamment sur le premier qui intéresse la continuité écologique. Certes, des efforts ont été consentis sur l'axe Sarthe qui est le cours principal, notamment sur huit ouvrages propriétés du conseil départemental. Néanmoins, force est de constater qu'il subsiste des points noirs, notamment quelques ouvrages visés au titre du Grenelle de l'environnement et au titre des ouvrages prioritaires du plan de gestion des poissons migrateurs.

Je pense en particulier à la centrale hydroélectrique du Gord à Noyen-sur-Sarthe qui, au-delà du fait que c'est l'ouvrage le plus impactant pour l'axe Sarthe-Maine pour ce qui intéresse l'anguille, aurait dû être mis en conformité à échéance 2015 – cela a fait d'ailleurs l'objet d'un débat en commission des milieux naturels et aquatiques de bassin du 20 novembre dernier – mais qui continue toujours à fonctionner dans les conditions que nous savons.

Par ailleurs, il y a d'autres difficultés, notamment pour ce qui intéresse l'abaissement des lignes d'eau en période de crue ou de hautes eaux. Ce sont des dispositions qui visent un article de ce règlement et qui rappellent que certains ouvrages doivent être abaissés pour favoriser le transit sédimentaire qui fait partie intégrante de la continuité écologique et de la libre circulation des espèces piscicoles.

Cet ouvrage est véritablement le point noir de l'axe. Il est passé sous silence dans ce schéma. Nous pouvons nous étonner de la légèreté avec laquelle on a pu aborder cette question de la continuité écologique. On parle essentiellement de la restauration de la continuité écologique sur les affluents en rive droite. Sur la rive gauche, il n'y a visiblement pas de problème. Pour ce qui intéresse l'axe principal, le PAGD dit très clairement que s'agissant d'un cours d'eau à faible pente, la continuité écologique est plutôt bien assurée.

Cela m'interpelle à la fois sur la forme et sur le fond. Vous comprendrez que je sois quelque peu agacé ce matin sur ce volet, s'agissant qui plus est d'une centrale qui n'est toujours pas aux normes, pour laquelle l'action de l'État et la lisibilité de l'action de l'État sont en cause, pour laquelle une récente expertise judiciaire a montré dans quelle situation nous étions. Quand on dégage 140 000 € de produits par an, cela doit permettre d'investir dans la restauration de la continuité écologique.

Aujourd'hui, on s'aperçoit que ce souci est renvoyé aux calendes grecques. L'exploitant nous dit qu'il n'a pas les capacités financières de le faire et qu'il va vendre l'ouvrage. Nous sommes sur un ouvrage prioritaire de l'axe et qui n'est pas traité comme il devrait l'être dans le règlement du Sdage. L'article 1 porte sur l'obligation d'ouverture des ouvrages hydrauliques sur ces cours d'eau classés en liste 1. Il est stipulé qu'afin d'améliorer le transport naturel des sédiments, il y a une obligation d'ouvrir les ouvrages, à l'exception des ouvrages hydroélectriques.

Cela interpelle parce qu'il n'a pas pu échapper aux acteurs locaux que dans l'arrêté d'exploitation de cette centrale hydroélectrique, il y a une obligation d'abaissement de l'ouvrage en période de crue, à la fois pour faciliter le transit sédimentaire, mais aussi, pour éviter qu'il y ait une surinondation et une surcote en amont de l'ouvrage provoquant l'inondation des constructions avoisinantes – j'ai des photos qui l'attestent au quotidien –, sans compter les problèmes d'érosion en rive gauche sur le canal de contre-halage.

Maintenant, je voudrais revenir sur l'article 3. Je voulais attirer l'attention du comité de bassin sur ces points qui me paraissent essentiels et centraux. Je vise toujours le règlement du Sage qui

parle d'interdire le remplissage des plans d'eau en période d'étiage. Sont exclus les réserves d'incendie, les étangs piscicoles, etc. Ensuite, il y a le cas particulier des points de pompage agricole considérés comme des prélèvements directs dans le cours d'eau. Je voudrais que l'on m'explique l'interprétation qu'il faut faire de cet article. Si les points de pompage venaient à remplir un plan d'eau à usage agricole, cet article s'appliquerait-il ?

Enfin, s'agissant de secteurs à forte tension hydrologique, on vise l'interdiction de toute création de plan d'eau, à l'exception des retenues pour l'irrigation. Or, nous savons pertinemment que la création de plan d'eau peut entraîner – d'ailleurs, les scénarios tendanciels rappellent cela – soit une augmentation des prélèvements, soit un accroissement de la tension sur la ressource.

J'ai été à l'essentiel, M. le président. J'essaie de faire court. L'argumentaire est beaucoup plus construit et beaucoup plus conséquent. Je suis personnellement interrogatif sur la façon dont l'élaboration de ce Sage a pu être conduite et sur la façon dont il se traduit dans son règlement, avec des exclusions qui sont très importantes et qui viennent télescoper la question sur l'évaluation des niveaux de prélèvement sur la ressource.

M. le président :

Je ne conteste pas vos propos mais je suis un peu embêté. Nous savons que l'élaboration d'un Sage prend souvent plusieurs années de travail et de discussion. La question que je voulais vous poser est la suivante : avez-vous eu l'occasion, ou vos représentants, d'émettre ces questionnements aux discussions locales ?

M. DORON :

Concernant la centrale hydroélectrique du Gord, les services de l'État ne peuvent ignorer la situation puisqu'un contentieux est en cours. L'attention de la préfète du département de la Sarthe a été suffisamment attirée à différentes reprises. Ce contentieux dure depuis plus de vingt ans. Excusez du peu. C'est un ouvrage prioritaire Grenelle, qui est dans le PLAGEPOMI et qui ne figure pas comme tel dans le Sage. Ce qui est terrible, c'est que ce sujet est complètement éludé au niveau local.

M. TAUFFLIEB :

Je ne vais pas répondre à M. Doron parce que c'est une discussion qui a eu lieu en commission Planification. Nous avons écouté. Nous avons entendu. La commission a adopté la délibération par 16 votes pour, 4 votes contre, 9 abstentions et 5 non-participations au vote. Il y a eu des échanges. Tout le monde n'était pas complètement en phase avec notre proposition. Nous avons eu ce débat. J'entends la richesse que M. Doron apporte chaque fois avec des précisions. Au-delà du comité de bassin, la discussion a eu lieu en commission Planification.

M. DAUTON :

J'aurais une expression qui va être complètement à l'opposé de l'interlocuteur précédent mais qui conduit au même résultat. Je précise que je suis membre de la CLE du Sage Sarthe aval, donc j'ai eu à maintes reprises l'occasion de dire et de redire ce que je vais exprimer ce matin devant le comité de bassin. J'entends bien que ce matin, nous avons à statuer sur l'aspect concordance entre Sage et Sdage. Je m'excuse par avance parce que cela ne va pas être l'objet de mes propos.

Les quelques griefs que la profession agricole porte à l'encontre de ce Sage sont par rapport au fait que dans le règlement, il y a une interdiction pure et simple, sans qualification, de destruction des zones humides. C'est une surenchère réglementaire alors que la loi est déjà suffisamment claire en matière de protection des zones humides.

Concernant les études « volumes prélevables », malheureusement pour nous, cela reste une boîte noire sans aucune appropriation par les usagers des tenants et des aboutissants de ces études « volumes prélevables », ce qui est dommageable pour pouvoir continuer à travailler demain. Je pense que ce n'est pas le respect de l'esprit de ce que devait être un Sage en matière justement d'appropriation par les différents usagers des problématiques.

Puis, les impacts socioéconomiques des dispositions et règlements qui sont portés dans ce Sage, malgré nos demandes, n'ont jamais été mesurés et contrôlés. Or, il me semble que dans le Sdage, cela fait bien partie des choses qu'il faudrait regarder. Ce sont toutes ces raisons qui nous ont amenés, en commission Planification puis ce matin en comité de bassin, à voter contre.

M. TAUFFLIEB :

Je rappelle, M. le président, que la délibération ne donne pas un blanc-seing à la compatibilité. Nous vous proposons d'émettre un avis favorable à ce projet sous réserve que la CLE, pour assurer la compatibilité de la disposition 20 avec le Sdage, précise que les volumes prélevés aux mois d'avril sont plafonnés à leur niveau actuel, soit réalise une nouvelle évaluation des volumes prélevables sur les trois secteurs de la Sarthe en tenant compte des modifications hydrologiques liées au changement climatique, soit limite sur ses trois secteurs les augmentations de prélèvement au respect de la disposition 7-B-2 du Sdage, le cas échéant en tenant compte des réductions de prélèvement effectif sur les secteurs en déficit quantitatif, et en article 2, de formuler la recommandation suivante : « La commission locale précise, pour la règle 4, que dans les sous-bassins en déficit quantitatif à l'étiage, la disposition 1-E-2 du Sdage s'applique également, notamment dans les bassins d'alimentation des réservoirs biologiques.

En d'autres termes, nous avons émis quelques réserves et une recommandation permettant, peut-être pas de répondre à l'ensemble des interrogations mais au moins, d'émettre quelques réserves sur cette compatibilité.

M. MERY :

Cela va plutôt être une intervention de méthode et de compréhension. Pourriez-vous rappeler, M. Taufflieb ou M. le président, ce que nous votons ici ? En effet, les Sage mettent du temps à s'élaborer. Les discussions sont longues et compliquées dans les territoires. La CLE vient présenter son travail en commission Planification. Nous discutons de son contenu avec des réserves, des demandes de compléments, voire des oppositions quand la copie n'est pas suffisamment travaillée au regard de sa compatibilité avec le Sdage.

En l'occurrence, nous avons plusieurs remarques lourdes – je m'excuse de ne pas avoir participé à la commission Planification – mais qui ont donné manifestement lieu à un vote très contrasté en commission Planification. Aujourd'hui, que votons-nous ? Devons-nous constater la compatibilité avec les réserves qui viennent d'être émises, et donc, estimer que le Sage peut se mettre en œuvre ? Devons-nous considérer que les réserves émises sont suffisamment lourdes pour ajourner le vote et demander une garantie quant à la levée de ces réserves ? J'aimerais que vous précisiez la façon dont cela se déroule.

Le collège des industriels adopte une position assez particulière sur le Sage. Nous nous abstenons parce que la question de la compatibilité donne une légitimité à un Sage auquel nous n'avons pas été suffisamment associés. Ainsi, ce n'est ni un oui, ni un non. Ici, nous nous contentons de vérifier qu'un Sage est compatible avec le Sdage. Nous ne parlons pas de son contenu. Or, nos deux interventions montrent bien qu'il y a des interrogations fortes qui se posent aux membres du comité de bassin quant au contenu du Sage. Mon intervention vise la méthode.

Mme BODARD-SOUDEE :

Je suis la présidente de la commission locale de l'eau pour le Sage Sarthe aval. Nous sommes ici pour approuver le Sage. Nous avons beaucoup travaillé sur le Sage, en concertation avec toutes les personnes qui ont été conviées, quoique tout le monde ne soit pas forcément venu. Nous avons travaillé article par article. Nous y sommes revenus un grand nombre de fois de façon à ce que ce soit le plus compatible possible avec le Sdage, mais aussi, avec l'avis des usagers.

Concernant le moulin privé qui est sur la Suze, il sera forcément mis en compatibilité avec la continuité écologique des cours d'eau un jour ou l'autre, ce qui est logique.

S'agissant du volet agricole, nous avons travaillé énormément avec les agriculteurs. A propos des réserves, les retenues de substitution seront permises de façon à ce que les personnes qui irriguaient déjà puissent faire des retenues hivernales, ce qui évitera un impact sur les cours d'eau en période d'étiage. C'est ce qui me paraissait le plus logique. Il s'agissait de ne pas pénaliser l'activité agricole qui est forte dans le bassin de la vallée de la Sarthe. En effet, nous avons

beaucoup d'industries agroalimentaires. Il est hors de question de pénaliser le côté agricole. Toutefois, il fallait que nous soyons dans de bonnes conditions en matière écologique et environnementale. De mon point de vue, c'est la compatibilité la plus logique et la plus pertinente.

Nous avons travaillé au maximum en concertation avec tout le monde. Nous avons donné la parole au maximum à toutes les personnes qui ont bien voulu être présentes.

M. le président :

En tout cas, Mme la présidente, je vous remercie parce qu'étant moi-même président d'une commission locale de l'eau, je sais le temps que l'on y passe. Je sais le temps de concertation. Je sais la durée d'élaboration d'un tel document. Nous ne pouvons pas nous permettre de refaire le débat à votre place. C'est votre Sage. C'est votre commission locale de l'eau. C'est votre concertation.

Pour répondre à la question de M. Mery, M. Taufflieb va préciser exactement le sens de notre délibération mais avant, je me permets une intervention.

Nous ne pouvons pas vouloir la décentralisation et demander au comité de bassin de tout régenter. Je suis profondément décentralisateur. Je fais confiance aux territoires pour trouver des consensus et des compromis. Je ne crois pas trop aux compromis qui viendraient d'Orléans pour tout le monde.

Maintenant, il y a des enjeux et j'en relève deux. C'est la question de la gestion quantitative et du partage de l'eau où il va falloir s'armer dans les territoires pour être capable de faire des propositions crédibles. C'est bien au cœur de ce qui va nous arriver demain. En l'occurrence, une vraie question nous est posée pour que nous ayons de l'expertise dans les territoires sur le sujet de la gestion quantitative, pour éviter des positions dogmatiques.

Ensuite, j'ai félicité à l'époque M. Pélicot quand nous avons décidé d'engager un travail sur le lien entre « économie » et « eau ». Il s'agissait d'évaluer les impacts économiques de notre politique de l'eau. C'est un sujet que les territoires doivent aussi prendre complètement en main. C'est l'avenir économique de nos territoires qui est posé à travers un certain nombre d'orientations. Nous devons tout intégrer. Là aussi, il faut que nous nous armions. Je vous fais confiance. Je sais que c'est un compromis. Je sais que c'est un long chemin. Les règlements évolueront en fonction des situations et des compromis locaux.

En tout cas, je voulais vous remercier et vous féliciter parce que mener une telle concertation n'est pas simple. Comme vous l'avez fort bien dit, nous menons la concertation avec ceux qui viennent. Nous n'allons pas refaire le débat ici.

M. ROUSSEAU :

Je voulais faire une remarque dans le prolongement de ce que M. Mery a pu dire. A l'inverse de lui, j'ai participé à la commission Planification. Nous avons pris un certain nombre de décisions de vote en fonction des éléments qui nous ont été exposés. Il est bien évident que si j'avais entendu les explications apportées par notre collègue, M. Doron, cela aurait modifié ma perception. En l'occurrence, c'est un autre problème. Je vois arriver un dossier. C'est sur dossier que je dois me faire un point de vue par rapport à la compatibilité avec le Sdage. M. Mery a mis le point sur la difficulté que nous avons dans ces discussions.

M. TAUFFLIEB :

Il ne faut pas remettre en cause le travail qui est fait sur les territoires. Je ne voudrais pas ramener le travail de la commission Planification à un simple travail de vérification. Toutefois, je prends les textes qui sont les nôtres et que nous devons appliquer. Le comité de bassin est saisi pour avis d'un projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux et se prononce sur la compatibilité dudit schéma avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux et sur la cohérence avec les schémas d'aménagement et de gestion des eaux déjà arrêtés ou en cours d'élaboration dans le groupement de sous-bassins concerné. Voilà le texte sur lequel nous nous appuyons pour nos délibérations.

Le reste porte, en commission Planification, sur des échanges sur la problématique des territoires qui sont concernés par le Sage, échanges avec les responsables et la présidente en question ou les animateurs et l'ensemble des membres de la commission Planification. J'entends qu'en comité, un certain nombre de positions soient prises. Cependant, la discussion sur le sujet même du Sage est menée à la commission Planification. Le vote s'effectue en comité, considérant le texte que je viens de citer.

M. le président :

Je vous propose de passer au vote. Je lance les opérations de vote si vous en êtes d'accord. Puis, M. Taufflieb, nous poursuivrons.

M. TAUFFLIEB :

Je veux bien poursuivre M. le Président mais j'ai besoin des supports. Comme les supports sont après le vote, je me suis dit que je peux faire l'introduction.

M. le président :

Le vote est clos. La compatibilité du Sage est donc votée et bravo pour votre travail.

- *Avis portant sur le projet de Sage Sarthe aval.*
 - **Adoptée à la majorité (71 avis favorables, 36 avis défavorables, 31 votes blancs).**
- Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-18 du 28 novembre 2018.**

PROGRAMME DE MESURES 2016-2021 BILAN INTERMEDIAIRE

Point n°3 de l'ordre du jour

M. TAUFFLIEB :

Le point suivant, M. le président, concerne le bilan intermédiaire du programme de mesures 2016-2021. A ce propos, à la commission territoriale de Clermont-Ferrand, un de nos collègues du comité a évoqué le fait que le programme de mesures ne marquait pas toujours l'opinion et même parfois la nôtre. Les programmes d'action seraient plus lisibles.

« Le programme de mesures 2016-2021 du bassin Loire-Bretagne, arrêté par le préfet coordonnateur de bassin le 18 novembre 2015 après avis favorable du comité de bassin, est en cours de mise en œuvre.

Conformément à la directive-cadre sur l'eau (paragraphe 3 de l'article 15 ; paragraphe 5 de l'article 11), chaque État membre doit présenter un rapport intermédiaire décrivant l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures, dans un délai de trois ans à compter de sa publication. En cas de difficultés et retards constatés, les textes demandent que des mesures « supplémentaires » soient proposées.

Le 13 septembre dernier, notre commission Planification a donc examiné le bilan intermédiaire relatif à la mise en œuvre du programme de mesures 2016-2021. Elle a pris note du retard pris par l'engagement de certaines mesures et a considéré qu'il était encore un peu tôt pour décider d'engager des mesures « supplémentaires ». La commission Planification souhaite donc que prioritairement les mesures prévues soient mises en œuvre.

Cette décision de ne pas engager de mesures « supplémentaires » a été prise à l'unanimité par les membres de la commission. »

M. le président :

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

M. GOUSSET :

Pour ne rien vous cacher, c'est l'article unique qui m'a un peu surpris. Je pense, M. le président, que c'est la première fois que notre instance propose de ne pas identifier de mesures supplémentaires pour pallier les difficultés et les retards constatés en matière d'atteinte des objectifs de la DCE.

M. le président :

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

M. CHASSANDE :

Je pense que l'essentiel a été dit. Dès lors que nous avons un taux d'avancement des mesures qui n'est pas mauvais mais qui n'est pas exceptionnel non plus, plutôt que d'en rajouter, il y a plus un enjeu à s'organiser pour faire avancer de manière efficace les mesures qui sont prévues, en essayant de les hiérarchiser et de mettre de l'énergie sur celles qui auront le plus de potentiel de progrès. C'est la dynamique que nous essayons de proposer plutôt que d'en rajouter une couche.

M. le président :

J'insisterais beaucoup pour que dans les territoires, vous soyez capables de fixer vos priorités. Souvent, un paramètre qui déclasse suffit à déclasser toute la masse d'eau. Nous pourrions gagner des points assez facilement si nous mettions les priorités en place. Le résultat sera collectif mais cela vous appartient de fixer les priorités ; d'où l'importance de la décentralisation de ces politiques.

Je vous propose de passer au vote.

- *Avis portant sur le bilan intermédiaire du programme de mesures 2016-2021.*
 - **Adoptée à la majorité (100 avis favorables, 6 avis défavorables, 18 votes blancs).**
- Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-19 du 28 novembre 2018.**

MISE A JOUR DU SDAGE DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Point n°4 de l'ordre du jour

M. TAUFFLIEB :

C'est le gros morceau de notre travail en cours. Nous reviendrons régulièrement devant votre comité pour faire un point régulier des travaux. Le comité de bassin et ses commissions doivent élaborer le prochain Sdage en lien avec son programme de mesures d'ici le premier semestre 2020.

Dans un premier temps, il nous faut discuter et adopter les grands principes qui vont cadrer le travail de mise à jour du Sdage et de son programme.

Avant d'évoquer les grands principes que nous vous proposons d'adopter, je voudrais d'abord revenir sur quelques points qui font souvent l'objet d'interventions ici mais qui sont importants à rappeler parce qu'ils vont guider notre travail pour les deux années qui viennent.

D'abord, concernant l'approche territoriale du Sdage, le schéma et son programme de mesures ne se construisent pas à Orléans. D'une certaine manière, le président l'a évoqué avec les Sage. Le

Sdage et la gestion de l'eau sur notre bassin s'inscrivent au cœur de nos territoires et de vos territoires. Certes, notre unité de travail, c'est la masse d'eau ou le groupe de masses d'eau. C'est à cette échelle justement que nous étudions la qualité de l'eau, que nous analysons les pressions auxquelles cette masse d'eau doit faire face et que nous devons réfléchir aux mesures, c'est-à-dire aux actions à programmer pour que cette masse d'eau s'approche du bon état écologique, comme l'objectif nous en est fixé. C'est à cette échelle que travaillent les commissions locales de l'eau. C'est à cette échelle que nous venons d'engager une concertation technique autour des premiers résultats, notamment de l'état des lieux.

Nous ne sommes pas dans un exercice facile, mes chers collègues. Nous sommes dans un exercice qui consiste à avoir un état des lieux d'un Sdage en cours, par nature pas fini, par nature en réalisation, et en même temps, à aborder le futur en s'appuyant sur un Sdage partiellement engagé. Ce n'est pas une chose simple. Pour le coup, il nous est souvent fait le reproche, à juste titre, que le Sdage est un document complexe. C'est un document complexe par nature car il doit prendre en compte la multiplicité des enjeux liés à nos territoires, ainsi que la multiplicité des normes. Cela ne peut pas être un texte simple, ni simpliste mais nous pouvons le rendre lisible.

Cette complexité n'est pas une raison pour baisser les bras. La première simplicité consistait à partir d'un travail existant, à savoir le Sdage en cours. Puisqu'il faut fixer quelques principes pour travailler sur le futur, prenons l'idée que le présent existe. Là-dessus, nous serons au moins tous d'accord. Ainsi, nous allons donc partir du Sdage existant pour la continuité d'un cycle à l'autre. Nous espérons pouvoir améliorer le futur Sdage en fonction des éléments que je vais juste évoquer après.

Il est important de rappeler que les deux documents que sont le Sdage et le programme de mesures ou d'action sont inséparables. C'est une discussion que nous avons eue plusieurs fois en commission Planification. Nous avons promis collectivement que nous étudierons les deux car l'un ne va pas sans l'autre. Si nous n'avons pas d'actions ou de mesures à mettre en face d'un texte prescriptif un peu compliqué, nous ne ferions pas grand-chose. Ces deux documents sont donc indissociables.

Quels grands principes pour la mise à jour du Sdage et de son programme ? En tout cas, nous avons examiné en commission Planification et nous vous proposons de retenir deux préoccupations qui ont été les nôtres :

- capitaliser le travail des deux cycles précédents ;
- s'inscrire dans la continuité en tenant compte des évolutions du contexte, qu'il soit écologique, environnemental, climatique ou politique.

Ainsi, nous vous proposons quatre grands principes qui vont conduire à l'élaboration du futur Sdage.

Le premier grand consiste à porter une égale attention à l'élaboration des deux documents. J'en ai déjà parlé. Nous sommes passés, peut-être par manque d'engagement ou de lisibilité, assez souvent rapidement sur les programmes de mesures. Il faudra y revenir et ne pas dissocier le Sdage du programme de mesures ou d'actions. L'objectif, c'est que sur l'ensemble de ces deux documents dans les instances, en commission Planification ou en comité de bassin, nous portions une attention identique à ces deux documents.

Le deuxième grand principe vise à la mise à jour du Sdage dans la continuité (2016-2021 et 2022-2027), en prenant en compte les évolutions du contexte. Nous conservons une structure du document en chapitres et en orientations mais en tenant compte des évolutions réglementaires et jurisprudentielles, des transferts de compétences que nous avons connus pendant ce cycle, des nouveaux intervenants institutionnels comme les collectivités dans la problématique de la politique publique de l'eau, sans oublier les articulations avec les autres politiques publiques qui sont liées par nature à celles que nous évoquons, notamment les milieux marins, etc.

En dehors des évolutions de contexte, l'idée consiste à identifier et à modifier les dispositions du Sdage qui seraient datées ou passées, mais aussi à prendre en compte le futur état des lieux et l'amélioration de la connaissance. Encore une fois, je rappelle la difficulté de l'exercice sur l'état des lieux. L'amélioration de la connaissance est importante. Chaque fois que nous avons un débat sur l'identification d'une masse ou sur l'identification d'une problématique, souvent les acteurs du territoire viennent nous demander à juste titre un certain nombre d'informations pour améliorer la connaissance de l'état du territoire.

Le troisième grand principe implique de prendre en compte le plan d'adaptation au changement climatique que j'ai porté ici devant vous et que nous avons adopté, ainsi que les 112 leviers d'action que nous avons identifiés sur ce plan.

Le quatrième grand principe prend en compte l'étude sur l'éclairage des dimensions économiques et sociales de la politique de l'eau du bassin Loire-Bretagne qui avait été menée à l'époque par les services par ateliers. Il y avait eu un travail très riche. Nous serons, dans ce quatrième grand principe, vigilants dans l'utilisation des termes économiques au sein du Sdage. Il faut aussi actualiser la disposition 12F, dont je rappelle qu'elle a utilisé l'analyse économique comme outil d'aide à décision pour atteindre le bon état des eaux. L'analyse économique est un point important dans les politiques que nous mettons en place pour l'amélioration du bon état général.

Tels sont les grands principes que je vous propose pour la mise à jour du Sdage, que la commission Planification a adoptés à l'unanimité.

M. le président :

Je remercie M. Taufflieb ainsi que la commission Planification qui a fait un gros travail. Y a-t-il des questions ?

Mme BRUNY :

Ma remarque s'adresse à la fois au président du comité de bassin et au président de la commission Planification. J'aimerais que nous respections intégralement l'ordre du jour. C'est une question de forme. En effet, quand nous avons un vote, avant même d'avoir au tableau le résultat du vote, vous passez tout de suite sur le sujet suivant. Je veux bien entendre que le comité de bassin soit une chambre d'enregistrement de ce qui se passe dans les commissions mais là franchement, cela va trop vite. Je tiens à ce que nous prenions la délibération, puis que nous regardions le résultat du vote avant de passer au sujet suivant. Pour moi, ce n'est pas possible de travailler ainsi.

M. CAUDAL :

Je voudrais, au regard du dossier de séance sur cet état des lieux, faire une remarque et un souhait concernant le littoral. L'état des lieux recense l'ensemble des masses d'eau, en particulier les masses d'eau côtières, les masses d'eau de transition et les masses d'eau fluviales en connexion avec le milieu marin.

L'évolution de cet état des lieux fait apparaître aussi l'évolution démographique et économique du littoral, en mettant en évidence l'évolution démographique forte sur le littoral, l'artificialisation du littoral. Puis, à la page 117, il est mis en évidence la notion d'aléa « inondations » sur l'ensemble du bassin en tant qu'aléa fluvial. Or, sur les masses d'eau côtières et de transition, l'aléa « submersions marines » n'est pas identifié. Il serait donc souhaitable pour cet état des lieux global du bassin que l'aléa « inondations » lié aux submersions marines soit identifié dans le document. Cela a son importance parce que ces masses d'eau côtières et ces masses d'eau qui sont souvent des marais rétro-littoraux sont impactées par cet aléa. Il serait souhaitable que l'état des lieux puisse être complété par cet élément.

M. PIRIOU :

Je représente le CESER Bretagne. Je reviens sur le milieu marin. Il y a eu la directive-cadre stratégie pour le milieu marin au niveau européen qui a engendré le plan d'action pour les milieux marins et la stratégie nationale pour le milieu marin qui en ressort. Actuellement, le document stratégique de façade Nord Atlantique – Manche Ouest (DSF NAMO) est en construction. Il va être validé en 2019. Je suis évidemment pour ces quatre grands principes mais à l'avenir, il faudra tenir compte du document stratégique de façade qui va être validé l'année prochaine.

M. HERVOCHON :

Je souhaitais plutôt attirer l'attention sur deux principes : la prise en compte du plan d'adaptation du changement climatique ainsi que l'étude pour éclairer les dimensions économiques et sociales. Ce sont deux principes importants qu'il convient de soutenir.

Aujourd'hui, l'acceptation sociale du changement climatique n'est pas gagnée. Nous le voyons dans l'actualité. Une partie des Français savent que c'est un enjeu important. J'ai vu qu'il y avait une phase de concertation technique qui va jusqu'à mars 2019 et qui devra être entérinée dans le cadre des débats de commission Planification en avril et novembre 2019.

Cette phase de concertation est essentielle puisque cela va être au cœur des enjeux du territoire. Comment associer les acteurs ? Comment bien évaluer les impacts économiques et sociaux ? Là-dessus, je ne peux que plaider d'associer les Départements, les Régions et les EPCI qui, avec les nouvelles compétences dans le cadre des lois GEMAPI, sont maintenant en première ligne sur ces enjeux de la politique de l'eau. Là, nous avons un vrai sujet. Je tiens à saluer le fait que nous ayons cet éclairage sur les dimensions économiques et sociales car rien ne se fera sans cette acceptation.

Nous avons un vrai enjeu d'acceptabilité du Sdage sur les enjeux économiques et sociaux, tout étant lié à ces deux dimensions essentielles, pour éviter que ce ne soit simplement un document technique vu d'Orléans. Je pense que là, nous avons un vrai travail. Nous en prenons tous une part de responsabilité.

M. GANDRIEAU :

Dans le même sujet, je trouve que la difficulté, c'est d'expliquer sur le terrain un document complexe. Je conteste, et contesterai toujours, ce rythme de six ans. Nous sommes continuellement sur des textes à revoir et cela finit par user.

Je voulais mettre le doigt sur le cruel dilemme. Je suis d'accord avec les quatre grands principes que nous avons votés mais c'est un cruel dilemme de simplifier un document complexe. Je ne sais pas comment simplifier un document complexe. Pour moi, un cadre général doit s'appliquer dans des territoires très divers. Nous le vivons. Pour ceux qui essaient d'appliquer le Sdage par l'intermédiaire des Sage sur le territoire, nous voyons que certains textes sont très complexes, voire impossibles à appliquer.

Le cruel dilemme pour moi est le suivant : soit nous écrivons très précisément et les Sage n'ont plus que très peu de marges de manœuvre – j'ai peur que ce soit le cas sur certains articles malheureusement –, soit nous restons sur un cadre plus général, auquel cas j'entends déjà le tollé qui arrive pour dire que nous faisons une marche arrière. J'espère que ce sera mon dernier Sdage. Cela va être compliqué. C'est presque impossible à faire. Nous ferons de notre mieux. Puis, notre rôle consiste à expliquer sur le territoire. Essayons de ne pas trop modifier les grandes lignes. Autrement, nous n'allons pas y arriver.

M. DORON :

Je pense que dans le cadre de la préparation du prochain cycle 2022-2027 de ce Sdage, nous avons une obligation de résultat. Nous voyons bien que nous allons de report en report d'échéance. Nous voyons sur les résultats ces problèmes de mesures qui sont loin d'être satisfaisants. Cela devrait emporter aussi lisibilité et cohérence.

Je souscris aux quatre principes qui sont proposés par la commission Planification. Je voudrais néanmoins faire une observation sur le grand principe numéro 1 tel qu'il est porté. Quand on dit « porter une égale attention à l'élaboration des deux documents (le Sdage et le programme de mesures) », encore faut-il avoir à l'esprit que l'élaboration de ces documents ne s'est pas faite dans le même contexte, ni avec les mêmes acteurs, ce qui complexifie l'exercice, surtout quand il faut ensuite avoir une vision croisée et partagée avec des objectifs communs. Chacun sait que dans les territoires, les programmes de mesures se réduisent à la portion incongrue sur laquelle les objectifs sont atteignables par les services de l'État.

Ma troisième remarque va rejoindre mon observation initiale en début de comité de bassin, mais aussi, cette observation sur la lisibilité et la cohérence à rechercher pour atteindre ces objectifs de bon état écologique, dans des échéances qui nous évitent d'être condamnés et que le budget de

l'État soit sous contrainte au-delà ce qui est supportable aujourd'hui par la société civile et les acteurs de l'eau.

Je voudrais proposer un grand principe numéro 5 qui serait d'appeler à la cohérence des politiques publiques dans le domaine de l'eau et de l'action régaliennne pour éviter que cela nous conduise à ce que les Sage cautionnent des reports d'échéance réglementaire, comme ceux que j'ai visés dans mon avant-propos.

M. ROUSSEAU :

Je me poserais la question sous un autre angle. Nous sommes dans le troisième cycle. Il y a eu deux cycles précédents dans lesquels nous avons établi un Sdage et des programmes de mesures. Si nous n'avons pas les résultats que nous souhaitions avoir, nous pouvons nous interroger sur l'efficacité des mesures et nous poser la question pour le suivant Sdage : les mesures seront-elles plus efficaces que ce qu'elles étaient dans les Sdage précédents ? A mon sens, cela rejoint un peu l'identification des blocages.

Souvent, quand nous regardons quelles sont les causes de non-atteinte du bon état par exemple, nous identifions deux causes majeures : le problème de la continuité et le problème des pollutions diffuses. Nous avons ces deux difficultés. Se pose la question de l'efficacité de ces mesures par rapport à ces deux problématiques. Je n'oublie pas les autres problématiques mais actuellement, ce sont les plus déclassantes. Pour l'instant, nous restons sur le programme d'état du milieu que nous avons de 2013. Quand nous aurons des documents supplémentaires plus actualisés, peut-être qu'à la limite, j'aurai un propos qui pourrait être différent.

A l'observation, nous nous sommes rendu compte qu'il était plus facile dans une commission Planification de discuter, d'argumenter et de construire le Sdage alors que le programme de mesures porte sur tous les points du bassin. A partir d'une commission comme la Planification, il est extrêmement difficile d'avoir cette connaissance suffisamment précise pour avoir un jugement adapté. Nous l'avons vu tout à l'heure dans la discussion sur le Sage Sarthe. Au fond, comment les éléments rapportés par les uns ou par les autres peuvent venir éventuellement modifier des points de vue ?

M. Doron proposait un point 5 mais à mon sens, l'aspect économique est déjà intégré dans le point 4. Néanmoins, tout dépend de la dimension que nous donnons à la relation de la politique de l'eau avec toutes les autres politiques qui impliquent l'utilisation de l'eau, la gestion des milieux naturels, c'est-à-dire tout ce que nous connaissons et que nous vivons d'une manière permanente dans ces instances.

Mme ANTON :

Je représente la Métropole d'Orléans et l'Association des maires du Loiret. Je souscris également aux quatre grands principes qui ont été cités ainsi qu'au cinquième qui est proposé par M. Doron. Je voulais apporter aussi un cinquième bis ou un sixième principe parce que c'est bien de regarder en parallèle le programme de mesures et le Sdage. Pour moi, cela me paraît primordial de ne pas dissocier des objectifs les moyens associés mis en œuvre justement pour parvenir à ces objectifs. J'entends par là le fait d'avoir toujours à l'esprit le 10^e et le 11^e programme. Déjà, au niveau calendaire, nous sommes sur des échéances totalement différentes. J'y reviens à chaque fois. Il faudrait vraiment qu'à chaque fois, nous ayons ce triptyque en tête (Sdage, programme de mesures et moyens), donc fin du 10^e et début du 11^e programme.

Ma seconde remarque porte sur l'évaluation. Nous allons passer à un troisième cycle sans même avoir fini l'évaluation des premier et deuxième cycles. Il y a un problème de procédure et de méthode. Cette situation est flagrante. C'est ce qui nous empêche d'atteindre les objectifs de la directive-cadre sur l'eau.

Mme SCHAEPELYNCK :

Lorsque la commission Planification évoque un certain nombre de dispositions, il y a aussi des problèmes de structures de maîtrise d'ouvrage qui ne sont pas toujours très faciles à mettre en place. Il ne suffit pas de décider pour que cela se fasse. Avec la mise en œuvre de la loi NOTRe, il est très compliqué pour les collectivités de s'engager. Cela retarde aussi l'instauration d'un certain

nombre de mesures sur certains territoires. Un cycle de six ans est très court. Il faut laisser aux milieux le temps de répondre.

M. CHASSANDE :

J'ai deux petites réactions. Sur la question Sdage/programme de mesures, c'est vrai que c'est mis en avant assez fortement. Nous tirons les enseignements du cycle précédent. Je me rappelle très bien dans cette salle, quand nous avons à la fois approuvé le Sdage et voté sur le programme de mesures, qu'il y avait une grosse discordance entre les deux. Le Sdage était vécu comme quelque chose de très partagé, qui avait fait l'objet d'un travail très partenarial. Le programme de mesures a été vécu, par ceux qui étaient dans la salle à l'époque, comme quelque chose d'assez technocratique, fabriqué par l'État. Nous voulons éviter cela pour le prochain cycle. Un Sdage sans programme de mesures n'a aucun sens. Un programme de mesures qui serait déconnecté du Sdage n'aurait aucun sens non plus.

Ce qui a un sens au regard de la directive-cadre sur l'eau, à la limite, c'est presque plus le programme de mesures qui est regardé au titre juridique de compatibilité avec la directive-cadre que le Sdage. Si nous n'avons pas un ensemble cohérent, nous avons tout faux. Je ne dis pas que c'était incohérent avant. Je pense d'ailleurs que c'était plutôt cohérent, sauf que cela a été vécu de manière très différente ; d'où l'importance de vraiment travailler sur les deux. Dans le programme de mesures, il y a des mesures qui sont plutôt régaliennes de l'État, puis des mesures liées au 11^e programme de l'agence. Ce n'est pas facile à faire, cela pose un grand nombre de questions – elles ont été soulevées – mais nous avons vraiment un objectif d'être meilleurs là-dessus.

Aujourd'hui, nous avons effectivement des cycles de six ans. Finalement, nous sommes tous d'accord sur le fait que ce soit très court. La manière assez pragmatique de gérer cela, tant que ce n'est pas modifié, c'est de se dire que nous jouons plutôt la continuité, ce qui est une manière de transformer six ans en douze ans. Il s'agirait de rallonger tout en ajustant pour tenir compte des autres éléments.

Actuellement, il y a des discussions aux niveaux français et européen pour savoir s'il faudrait revoir la directive-cadre sur l'eau ou l'ajuster. Dans ce cadre-là, la réflexion de la direction de l'eau et de la biodiversité intègre la mise sur la table de la discussion européenne de cycle plus long de dix ou douze ans qui permettrait d'avoir un peu plus de temps pour le mettre en œuvre. Pour le moment, ce n'est pas entériné mais cela penche plutôt pour la durée de douze ans.

M. TAUFFLIEB :

Je vais intervenir rapidement parce que finalement, M. le directeur de la Dreal a répondu au moins à un point qui était la genèse du grand principe 1 : pourquoi voulions-nous regarder les deux documents à parts égales ? Certes, j'entends les propos de M. Rousseau sur la difficulté de s'approprier le document de programme de mesures. Il y avait effectivement eu cette remarque à l'époque.

Il ne faut pas confondre l'exercice que nous faisons aujourd'hui sur les grands principes et l'état des lieux (chapitre 1 et chapitre 4) que nous étudierons en avril 2019. Nous avons décalé l'ordre du jour parce qu'en commission Planification, nous nous sommes rendu compte que nous avons encore à travailler dessus avant de vous le présenter en avril 2019. Nous y noterons vos interrogations et vos préoccupations sur les masses d'eau côtières, lesquelles préoccupations ont été identifiées.

M. le président, je voudrais finir avec la lecture du texte qui, d'une certaine manière, répond à un certain nombre d'interrogations (à partir du point 4 du document) :

« Un autre aspect à traiter fin 2019 est l'ambition qu'il conviendra de donner au Sdage en termes d'objectifs environnementaux. Les différents éléments disponibles à ce jour confirment que l'atteinte des objectifs environnementaux en 2027 est compromise. L'état actuel de nos masses d'eau (- 30 % de cours d'eau en bon état), les premières évaluations du risque de non-atteinte, ce constat n'est pas propre à la France. La directive-cadre sur l'eau est réexaminée en 2019. Le constat développé ci-dessus pose la question de la révision de la DCE et de son contenu pour le quatrième cycle. A l'échelle française, il faudra arbitrer entre se fixer des objectifs inatteignables, recourir aux objectifs moins stricts au-delà de ce que permet une application stricte de la DCE,

recourir au report de délai au-delà de 2027. Ce sont les éléments fondamentaux des objectifs que nous devons nous fixer ensemble.

Des orientations nationales seront, selon toute vraisemblance, données d'ici là au bassin. Trop ambitieux, nous ne les atteindrons jamais ; pas assez ambitieux, nous aurons évidemment de quoi décourager les territoires ».

M. le président :

Avant de passer au vote, je voudrais vous dire que j'ai beaucoup apprécié les interventions des uns et des autres. Je pense que nous touchons du doigt finalement l'appréhension ou la perception de notre travail par les territoires aussi. Ici, nous sommes dans un monde d'initiés. Je vous assure qu'il faut atterrir au plus près. Là, nous sommes illisibles. J'aime bien l'expression « faire un Sdage pour les nuls ». L'eau devient un sujet extrêmement important pour le développement économique et l'aménagement de nos territoires. Jusqu'à présent, il n'y avait pas de soucis. Il y avait de la quantité, un peu de dégradation. Bref, ce n'était pas un sujet. Je peux vous dire que ce que nous allons voter, ce que nous allons travailler dans les mois qui vont venir, nous allons être regardés de très près parce que sans eau, il n'y a pas de développement économique des territoires. Il y aurait remise en cause de certaines activités économiques dans les territoires. Il faut donc que nous prenions la mesure de la responsabilité qui est la nôtre aujourd'hui d'écrire un futur Sdage.

En l'occurrence, cela change. Ce qui change et ce qui nous responsabilise encore plus, c'est le changement climatique. Quelle est la ressource qui va être la plus impactée après la biodiversité ? C'est l'eau. Les deux sont liés. Il y en aura moins. Nous allons être regardés de très près. C'est la grande différence par rapport à tout ce que nous avons écrit précédemment.

Nous sommes attendus. Il faut que nous soyons compréhensibles. Ce qu'a dit Mme Anton est très juste. C'est impossible d'expliquer Sdage, 11^e programme et programme de mesures si tout cela n'est pas lié dans une politique simple, compréhensible et lisible. Il faut donc harmoniser les calendriers. D'ailleurs, c'est une proposition que nous pourrions faire dans le cadre des assises de l'eau. Nous allons pouvoir écrire des choses simples.

La grande différence par rapport aux autres Sdage, elle est aussi dans le fait que nous avons voulu cette décentralisation territoriale. Votre propos est fort juste, M. Gandrieau. Faut-il un document technocrate à Orléans ou faut-il faire confiance aux territoires ? C'est une question fondamentale politique très simple.

Je dis que nous ne pouvons faire confiance aux territoires que si les territoires se prennent en main. Je fais confiance aux territoires parce que c'est au plus près des territoires que nous trouvons les solutions. Pour cela, nous avons effectivement besoin de tout le monde, des départements, des régions, de tous les acteurs qui tournent autour de la politique de l'eau.

Je préside une CLE mais je n'ai pas envie que mon programme de mesures soit écrit à Orléans. J'ai envie de l'écrire pour ma CLE, chez moi et vous faire des propositions de financement. Je suis au plus près des réalités économiques et sociales de mon territoire. Je pense que vous êtes tous dans mon cas. A nous d'être forts et efficaces dans nos territoires. En effet, un critère déclassant dans l'objectif DCE suffit à déclasser toute la masse d'eau. A nous de fixer des priorités dans nos territoires pour gagner des points. Je pense que nous pouvons y arriver.

Nous allons écrire une nouvelle génération de Sdage. Toutefois, soyons fiers du chemin parcouru. Certains diront que c'est technocrate, que c'est compliqué, etc. Aujourd'hui, il y a de l'ingénierie partout pour réfléchir à ces questions. Faisons-nous confiance et soyons fiers du chemin parcouru. Encore une fois, attention à la lisibilité de notre action. Nous sommes attendus de partout. Le lien avec l'économie est essentiel. Faire de la préservation des ressources en eau en supprimant toutes les activités économiques, cela n'aurait pas de sens. Il va falloir trouver des conciliations territoriales pour permettre l'un et l'autre. Cela est un enjeu important.

D'ailleurs, je vous propose que lors d'une future réunion du comité de bassin, nous ayons un débat sur la future PAC (politique agricole commune). Le lien entre la future PAC et l'eau est déterminant. Soyons compréhensibles. Faisons confiance aux territoires. Concernant le débat qui a été posé par M. Gandrieau sur les deux orientations majeures qu'il a citées, j'ai envie de dire que la vérité est sans doute entre les deux.

Je vous propose de passer au vote.

- *Grands principes pour la mise à jour du Sdage et du programme de mesures.*
- **Adoptée à la majorité (125 avis favorables, 4 avis défavorables, 10 votes blancs).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-20 du 28 novembre 2018.

M. TAUFFLIEB :

Avec l'aimable autorisation de M. Pélicot qui préside la commission de coopération et de communication, j'interviens sur un point devant le comité de bassin concernant la consultation en cours sur les questions importantes que nous avons portées devant le public et l'ensemble des collectivités territoriales du bassin.

Pour ce qui concerne le public, nous avons engagé hier la première réunion que nous avons appelée Rencontres de l'eau à Vierzon. Il y en aura une autre le 12 décembre au Mans. J'espère que les 190 membres du comité de bassin ont répondu. Ce n'est pas difficile. Vous allez sur prenons-soin-de-leau.fr ou agence.eau-loire-bretagne.fr où vous avez le questionnaire. Le taux de réponse est très dynamique (plus de 425 réponses). Nous avons donc de l'avance par rapport à l'expérience.

Nous nous sommes aperçus hier à Vierzon qu'il y avait un problème de communication entre les tenants du questionnaire en ligne et les tenants du papier. Il y a les deux. Pour vos associations, pour vos organismes, pour l'ensemble de ce que vous représentez, des affiches vous sont proposées à la direction de la communication ainsi que des questionnaires « papier ». Cela répondait d'ailleurs à des interrogations que nous avons eues aussi en commission territoriale. Il y a même de petits flyers pour ceux qui veulent en distribuer dans les boîtes aux lettres. Bref, il y a des moyens de communication « papier » en plus de ce que nous avons mis en place sur les différents réseaux sociaux et autres.

Nous avons ici présents un certain nombre de membres de Sage et de CLE. Les animateurs, que nous finançons en partie sur le territoire, sont aussi des relais dans cette consultation. Ils voient souvent directement, plus que nous, les citoyens, les utilisateurs et les usagers, quelle que soit la nature de l'usage qu'ils ont de l'eau. Mobilisez-les. Sensibilisez-les pour qu'eux-mêmes sensibilisent ensuite les territoires et les citoyens. Ils sont aussi porteurs de la politique de l'agence puisque nous les finançons en partie. Que dans leur charge de travail, ils aient à tout le moins cela. Il y en a pour quelques mois. C'est important que le public réponde largement à ce questionnaire.

PRÉSENTATION DE L'AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ

M. AUBEL :

M. le président du comité de bassin, Mme la présidente du conseil d'administration, MM. les directeurs, mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs les membres du comité de bassin, bonjour. Je suis très heureux d'être parmi vous pour présenter l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) à ce comité de bassin. Vous en entendez parler aussi grâce à la présence de M. Bertrand, le directeur régional Centre-Val de Loire, qui est également le coordonnateur de toutes nos directions régionales sur le bassin.

Quand je vous dis que je suis heureux d'être ici, c'est très sincère parce que l'AFB a des liens forts avec le monde de l'eau. J'y reviendrai tout à l'heure dans ma présentation. Ces liens remontent à loin puisque vous savez que l'AFB a été créée sur la base du regroupement de quatre établissements, dont l'Onema. Les liens entre l'Onema, les agences de l'eau et le monde de l'eau, je n'ai pas besoin de vous les expliquer.

Quand il y a un changement de paysage institutionnel, il y a aussi des calages à faire, des choses à partager, des modalités de travail et de compréhension mutuelle, dont il faut prendre soin parce que cela fait partie de l'efficacité de votre action, de notre action puisque nous agissons, vous et nous, dans le même sens et pour les mêmes causes.

Je ferai un petit rappel sur l'ambition de l'AFB. Je précise tout de suite qu'à l'AFB, quand nous parlons de biodiversité, nous incluons l'eau et les milieux marins. Nous avons regroupé des

établissements qui s'occupaient de toutes ces thématiques. Cela comprend tout. Les liens entre tout cela sont forts. C'est un choix que nous faisons parce que nous nous efforçons de faire l'intégration entre ces différents milieux. Nous avons aussi gardé des missions en matière de qualité de l'eau. Ainsi, quand nous parlons de biodiversité, c'est bien dans cette composante pleine et entière.

Ce n'est pas à vous que je vais expliquer les enjeux sur l'érosion de la biodiversité, que ce soit la disparition des zones humides ou de celle des oiseaux. Le WWF nous a présenté les derniers chiffres il y a peu de temps. Ils nous rappellent que 60 % des vertébrés, entre 1970 et 2014, ont disparu de la planète. Nous ne parlons pas là d'espèces mais bien d'effectifs.

Le législateur et le gouvernement ont voulu cet établissement « Agence française pour la biodiversité », qui se fixe un objectif à soixante enjeux. Vous le découvrez un peu en avant-première puisque c'est la raison d'être de notre projet d'établissement que nous sommes en train de finaliser avec les équipes, et qui sera terminé en cette fin d'année.

L'AFB souhaite contribuer à faire évoluer nos modèles de société pour donner toute sa place à la biodiversité dans les décisions et les actions individuelles et collectives. Les débats que vous venez d'avoir le montrent. Quand on s'occupe de l'eau, quand on s'occupe de biodiversité, on s'occupe aussi d'acteurs économiques, d'activités économiques, de territoires. C'est bien l'ensemble de la société qu'il va falloir mobiliser.

Nous insistons aussi sur le fait que la biodiversité est une responsabilité et des compétences partagées entre l'État – nous sommes un établissement public de l'État – et les collectivités territoriales, en commençant par les régions qui sont chef de file en matière de biodiversité mais aussi beaucoup d'autres acteurs. Les agences de l'eau, et les comités de bassin en tant qu'instances, ont également un rôle et des compétences dans ces domaines.

Face à cette diversité des compétences réparties, c'est une agence qui se veut « agence cœur de réseau », qui fait avec d'autres, et qui fait faire aussi, parce que nous finançons un certain nombre de projets. Cœur de réseau et non pas tête de réseau, cela veut dire que nous nous positionnons comme un établissement qui veut travailler avec les autres, se mettre en synergie, aider aux synergies et au retour d'expérience entre chacun, et non pas tête de réseau comme si nous étions hégémoniques et comme si nous voulions expliquer, notamment aux territoires, comment tout cela devait se passer. C'est une posture à laquelle je tiens personnellement, qui est partagée dans l'établissement et que nous nous efforçons de porter partout.

Concernant notre organisation, l'agence compte 1 300 agents répartis sur l'ensemble du territoire, dont 350 sont dans les services centraux. Cela veut dire qu'il y en a beaucoup d'autres dans les territoires et à vos côtés.

Nous avons une unité mixte de services, c'est-à-dire une unité commune de travail avec le Muséum national d'histoire naturelle et le CNRS. C'est l'ancien service du patrimoine naturel, qui est devenu l'UMS PatriNat.

Les parcs nationaux restent des établissements publics indépendants, avec leur conseil d'administration, mais qui sont rattachés à l'AFB. Nous devons mettre en place avec eux, par exemple des services communs en matière de fonction support, mais aussi des actions pour œuvrer plus efficacement dans nos missions.

L'organigramme comporte :

- une direction de la recherche, de l'expertise et de développement des compétences ;
- une direction des parcs naturels marins, des parcs nationaux et des territoires, qui s'occupe notamment des agences régionales de biodiversité ;
- une direction du contrôle des usages, la police de l'environnement, c'est une mission importante de l'AFB ;
- un secrétariat général ;
- une direction d'appui aux politiques publiques.

Je souhaiterais faire un focus sur la direction de la communication et de la mobilisation citoyenne. Contrairement à d'autres établissements publics nationaux, nous n'avons pas une direction de la communication seulement pour porter ce que fait l'établissement. Nous avons dans la loi des missions en termes de sensibilisation, d'éducation à l'environnement et au développement durable et de mobilisation citoyenne pour faire monter le sujet. Cela fait écho à la formule « les Sdage pour les nuls ». J'utilise souvent l'expression « la biodiversité pour les nuls ». Cela fait partie des enjeux

de rendre ce domaine accessible à tous, compréhensible, et surtout, de faire le lien avec l'ensemble des activités en rappelant que nous sommes tous concernés par cet enjeu.

350 personnes sur 1 300 seulement se trouvent dans les services centraux. Cela veut dire que nous sommes organisés sur l'ensemble du territoire. Près de 950 agents sont sur le terrain, en métropole comme en outremer. Nous avons sept directions régionales. Nous sommes également déployés dans les départements, avec un service départemental par département. En Ile-de-France, ce sont des services interdépartementaux mais c'est une exception. Cela correspond au découpage géographique des régions administratives, sauf pour trois directions interrégionales que sont PACA-Corse, Bretagne-Pays de la Loire et Normandie-Hauts de France.

Les parcs naturels marins sont des entités de l'AFB. Ce ne sont pas des établissements publics comme peuvent l'être les parcs nationaux. Ce sont des agents et un budget de l'AFB qui font fonctionner les parcs naturels marins comme celui d'Iroise, du golfe du Lion, des Pertuis ou des estuaires picards. Il y en a neuf, dont un à la Martinique et un à Mayotte.

En revanche, il y a un conseil de gestion qui fait fonctionner au quotidien et qui regroupe les acteurs locaux, comme pourrait l'être un conseil d'administration pour, à l'échelle du territoire, prendre les décisions. C'est sur la base d'un budget inclus dans le budget de l'AFB. Ce sont ensuite les conseils de gestion qui décident la façon dont on utilise ce budget, dont on travaille avec les acteurs locaux, dont on met en œuvre le plan de gestion.

Enfin, nous sommes présents à l'outremer de façon variable et relativement modeste en termes d'effectif, avec dans les départements des services qui font de la police comme ils peuvent le faire en métropole. Nous avons aussi des antennes en Polynésie et en Nouvelle-Calédonie. Derrière ce mot « antenne », il faut entendre 2 ou 3 personnes, plutôt que des équipes de 15 à 20 personnes. A 1 300 sur le territoire, vous comprendrez assez vite que nous ne sommes pas très nombreux dans chacun des départements. Le directeur régional ici présent ne me démentira pas là-dessus car c'est évidemment un sujet.

En termes de mission, la base de notre action à tous, c'est la connaissance. La loi nous confie notamment l'animation, sous l'égide de la DEB, de trois systèmes d'information. Vous connaissez le système d'information sur l'eau que l'Onema coordonnait déjà avec beaucoup d'acteurs.

De la même façon, nous devons mettre en place un système d'information sur la biodiversité, sur la base du système d'information sur la nature et les paysages qui existe. Cependant, un système d'information sur la biodiversité doit aller plus loin pour ressembler un peu plus au système d'information sur l'eau. Nous devons faire la même chose sur le système d'information sur les milieux marins.

Nous jouons un rôle, avec d'autres et en lien fort avec les Dreal, autour des observatoires régionaux de la biodiversité. Nous avons, en propre, l'animation de l'Observatoire national de la biodiversité qui, chaque 22 mai, rend publics les indicateurs nationaux en matière de biodiversité.

Un volet fort de notre action, le cœur de métier de notre établissement, est l'appui aux politiques publiques. J'ai mis en premier le plan Biodiversité parce qu'il a été adopté en juillet dernier. Il va donner le LA à beaucoup des actions du gouvernement. C'est un plan interministériel d'ici à 2020, année où la France accueillera le congrès mondial de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature). C'est la volonté de la France de s'afficher à la fois comme exemplaire en termes de mesures mais aussi de mobilisation de la société.

C'est un plan Biodiversité sur lequel nous ne sommes pas pilotes mais au travers duquel nous appuyons de nombreuses actions, notamment une stratégie nationale « biodiversité » sur laquelle la loi nous confie un rôle de suivi. Nous avons également le plan Espèces exotiques envahissantes. Je ne vais pas citer ici tous les plans stratégiques de politiques publiques que nous appuyons et qui sont nombreux. Cela fait écho à ce que vous faites vous-mêmes dans un certain nombre de domaines autour de la planification par exemple, et vous l'avez évoqué largement ce matin dans vos échanges.

Le troisième axe de mission, que j'ai un peu évoqué en présentant la structure, c'est à la fois la protection, la gestion et la restauration des milieux. En effet, nous sommes gestionnaires en propre d'aires protégées ; ce sont les neuf parcs naturels marins, plus un sanctuaire pour les mammifères marins, Agoa, dans les Caraïbes. Ce sont également les parcs nationaux qui nous sont rattachés et avec qui nous mettons en place beaucoup d'actions communes.

C'est ici que j'évoquerai ce que nous appelons la solidarité interbassins. L'Agence française pour la biodiversité, comme le faisait l'Onema, joue en outremer le rôle des agences de l'eau pour la métropole, c'est-à-dire que nous venons en appui financier d'un certain nombre de projets dans le domaine de la qualité de l'eau. Il y a encore beaucoup de choses à faire, encore plus qu'en métropole, par exemple en matière d'assainissement mais aussi de protection des milieux humides et de la biodiversité d'une manière générale.

Ensuite, nous avons un volet important sur la recherche et l'expertise. Nous avons mis ici le développement des compétences et le transfert des savoirs. Philippe Dupont, directeur de la recherche, dit souvent que nous essayons de développer une recherche utile, utilisable et utilisée. C'est le leitmotiv. Il s'agit de faire le lien entre cette recherche fondamentale et la gestion au sens large des territoires en matière de R&D. Je citerai comme exemples :

- les travaux sur les micropolluants ;
- les sites de démonstration en matière de restauration écologique des cours d'eau ;
- un travail que nous venons d'engager sur les liens santé et biodiversité ;
- les pôles écohydrauliques qui sont des instances que l'AFB a créées avec des instituts de recherche sur l'hydromorphologie des cours d'eau ou les poissons migrateurs à Rennes et qui viennent en appui à nos services, en lien fort avec ce que font les agences de l'eau notamment.

Puis, nous sommes également un centre de formation à la fois en interne mais aussi en externe. Nous avons notamment un volet fort de formation en matière de police et de gestion d'espaces naturels. Nous venons d'initier, avec le réseau des agences régionales de l'environnement et Régions de France, un volet de formation pour les élus dans nos domaines.

L'AFB se veut un centre de ressources d'une manière générale. Nous avons un département qui anime particulièrement les centres de ressources. Vous connaissez probablement les trames verte et bleue, Natura 2000, le génie écologique autour des zones humides et des cours d'eau de l'outremer, avec un programme qui s'appelle TeMeUm, les milieux marins et littoraux en cours de développement ainsi que les aires d'alimentation de captage, également en cours de développement.

Après les missions, j'aborde maintenant le domaine de la police. J'ai dit tout à l'heure que nous étions 950 dans les territoires, dont 650 inspecteurs de l'environnement. Ce sont nos agents qui, dans les départements et en lien avec la direction régionale, font la police administrative et judiciaire dans le domaine de l'eau. Nous verrons tout à l'heure ce que cela donne concrètement à l'échelle du bassin. Vous verrez que nous sommes toujours dans la continuité sur les enjeux de l'eau et des milieux humides.

Nous portons les questions de police d'une manière claire sur l'ensemble de ce que j'appelle « la chaîne de la police » ; c'est-à-dire que nous sommes aussi bien dans la prévention et l'explication de la réglementation que dans le contrôle et la sanction quand il le faut. Sur 20 000 contrôles réalisés en 2017, nous avons relevé 5 000 non-conformités. Cela ne veut pas dire qu'il y a des suites judiciaires sur chacun d'entre eux. Nous privilégions beaucoup une restauration des milieux, par exemple une remise en état, quand il y a eu dégradation.

Nous avons aussi un rôle en termes d'appui aux services de l'État en matière de police administrative, d'avis techniques avec un focus fort sur « éviter, réduire, compenser ». C'est le cas notamment en termes de politique ici dans le bassin.

J'ai évoqué tout à l'heure un volet un peu nouveau par rapport aux quatre établissements qui ont constitué l'AFB, celui de la valorisation, du portage du sujet « biodiversité », très en lien avec le climat et la mobilisation citoyenne. Si cette agence a été créée, c'est quelque part aussi pour renforcer ce que l'Ademe a su faire en matière de déchets, de climat et d'énergie. Il y aura une grande campagne de communication en 2019 dans le cadre du plan Biodiversité.

Nous allons mener beaucoup d'actions pour mobiliser l'ensemble de la société d'ici 2020, à travers ce que nous appelons par exemple un Agenda de l'action. C'est l'idée d'aller chercher les acteurs économiques et les collectivités territoriales pour un « Agenda » de l'action en faveur de la biodiversité, avec un aboutissement en 2020 lors des échéances internationales que j'ai rappelées tout à l'heure. Ce sont aussi des publications pour les professionnels, des guides techniques, des sites internet centres de ressource.

Puis, j'ai évoqué tout à l'heure l'éducation à l'environnement et au développement durable, avec un programme éducatif autour des aires marines, que nous sommes également en train de

développer pour des aires terrestres ou milieux humides. Il s'agit de découvrir avec le monde scolaire la richesse de ce territoire, et qu'il prenne conscience qu'au-delà d'une nature qui est jolie, il y a aussi des acteurs et des activités. Ainsi, nous pouvons commencer à instiller chez eux la notion de gestion des territoires. C'est un programme que je trouve très intéressant, porté en lien avec le ministère des Outremer et le ministère de l'Éducation nationale et qui se développe grandement.

Je souhaiterais faire un petit focus sur ce que nous faisons à l'échelle du territoire de bassin, impliquant notamment toutes les directions régionales de l'AFB qui sont concernées par le bassin.

D'abord, en matière de police, nous avons mené en 2017 environ 5 500 contrôles par domaine. C'est très centré sur les milieux humides ; la préservation des milieux aquatiques domine, tout comme la qualité de l'eau et la gestion quantitative. Concrètement, ces contrôles nous amènent à des actions autour de la destruction de lits de cours d'eau, la vigilance sur des rejets accidentels et des interventions si nécessaires dans les cours d'eau, la surveillance du traitement des produits phytosanitaires, les prélèvements non autorisés, les questions de remblais qui sont des obstacles à la continuité.

Nous intervenons dans les domaines de l'eau, des milieux humides et de la biodiversité aquatique. Nous sommes donc restés sur les fondamentaux de ce que faisait déjà l'Onema. Cela renvoie à la fusion avec l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) qui est en cours. Certes, nous travaillons de plus en plus sur des questions de biodiversité mais toujours liées aux milieux humides.

Le schéma suivant vous montre ce qu'il en est à l'échelle de bassin par département. Il y a deux types de renseignement sur cette carte. D'abord, 180 inspecteurs de l'environnement sont sur le terrain pour l'AFB à l'échelle du bassin. Plus le département est foncé, plus les effectifs sont nombreux dans ces départements. Vous voyez donc qu'il y a certains départements où nous ne sommes pas très nombreux. Il y a en moyenne quatre à cinq personnes par département, avec des variations qui peuvent survenir entre départements.

Puis, vous avez des cercles. La taille des cercles indique la conformité des contrôles. Le vert veut dire que c'est conforme et le rouge, que ce n'est pas conforme. Je précise que ces contrôles sont faits dans le cadre du plan de contrôle travaillé sous l'autorité du préfet et en lien avec le procureur de la République. Ce sont des contrôles qui sont ciblés en fonction des enjeux. Nous essayons toujours d'intervenir là où nous pensons qu'il y a des enjeux liés au territoire. Tous les territoires n'ont pas les mêmes enjeux. C'est vrai à l'échelle du territoire national mais c'est vrai aussi à l'échelle d'un bassin, suivant les milieux qui s'y trouvent mais aussi les activités qui s'y prêtent.

Je veux aussi préciser que ces contrôles se font en termes d'acteurs concernés, de façon complètement équilibrée entre les collectivités territoriales, les acteurs industriels, les acteurs agricoles et le grand public, en insistant encore une fois sur le fait que nous essayons toujours de privilégier la remise en état quand il y a dégradation du milieu et pas forcément les poursuites judiciaires.

Je vais en venir au financement qui est un point important et sensible en ce moment. Nous savons tous combien, sur ces questions globales de financement de la biodiversité et des politiques de l'eau, la dernière loi de finances a bouleversé bien des choses.

Concernant le financement de l'établissement AFB, il est à 100 % issu des redevances des agences de l'eau à hauteur de 245 M€. Nous avons 3 millions qui viennent du programme Life mais qui sont minimes rapportés au montant total.

La dernière loi de finances a fait que dans ces 245 M€, il y a 65 M€ qui vont aux parcs nationaux. C'est une nouveauté de la dernière loi de finances. Il y avait avant une subvention pour charges de service public du programme 113 (paysage, eau et biodiversité). Ce n'est plus le cas. Pardon pour l'expression mais l'AFB, pour cette somme-là, n'est qu'une « boîte aux lettres ». Certes, l'argent passe par l'AFB mais un arrêté ministériel vient fixer la distribution de cette somme entre tous les parcs nationaux. Par conséquent, cela ne rentre pas véritablement dans notre budget. Notre conseil d'administration ne peut pas agir sur les sommes qui sont reversées aux parcs nationaux.

Le budget de l'AFB issu de ces redevances, est de 180 M€. Je vais expliciter dans la diapositive suivante la façon dont il est utilisé. Par ailleurs, sur la base de la redevance pour pollutions diffuses, nous gérons 41 M€ pour le volet national « Écophyto ». Cela concerne par exemple les fermes DEPHY (le réseau des fermes DEPHY vise à expérimenter des techniques économes en

produits phytopharmaceutiques), mais également l'alerte contre l'utilisation des pesticides par les particuliers, avec l'accompagnement du déploiement de la nouvelle réglementation à partir de 2019 sur l'utilisation par les particuliers de ces pesticides. Ainsi, une enveloppe Écophyto de 41 M€ s'ajoute.

221 M€, c'est le budget global. 120 M€ correspondent aux salaires, au fonctionnement et à l'investissement. Cela veut dire qu'il reste 101 M€ d'intervention. C'est vrai que c'est une particularité de l'AFB par rapport à d'autres établissements publics, par exemple par rapport à l'ONCFS avec qui nous allons être regroupés prochainement et qui n'a pas de crédit d'intervention. Ce sont donc 101 M€ de crédits d'intervention pour les champs que nous couvrons.

Il y a une répartition des interventions. D'abord, nous avons une enveloppe fermée de 41 M€ pour financer le volet national d'Écophyto. Tout cela est géré très étroitement dans le cadre de la gouvernance Écophyto mise en place par le ministère de l'Écologie. Avec Écophyto 2+, trois autres ministères sont concernés (Agriculture, Recherche et Santé). Le conseil d'orientation stratégique fixe la maquette d'utilisation de ces 41 M€. Nous instruisons les dossiers pour attribuer les financements.

Ensuite, nous mettons 30 M€ sur la solidarité interbassins. Là aussi, c'est une enveloppe fermée. C'est le rôle que nous jouons pour les territoires ultramarins et que jouent les agences de l'eau pour la métropole sur la question de la qualité de l'eau, avec beaucoup d'assainissement sur cette enveloppe.

Puis, nous avons 30 M€ pour tout le reste. Nous mettons 15 M€ sur la recherche et développement, beaucoup en lien avec les directives, notamment DCE (directive-cadre sur l'eau) et DCSMM (directive-cadre stratégie pour le milieu marin). Ensuite, nous avons les SI (systèmes d'information) autour de 8 M€. Il y a également des partenariats récurrents qui vont des établissements publics jusqu'à des ONG, d'autres acteurs. Nous avons aussi d'autres interventions plus ponctuelles diverses et variées. Nous avons par exemple des appels à manifestation d'intérêt. Il y avait une diapositive tout à l'heure qui vous parlait des Atlas de la biodiversité dans les communes. Je reviendrai tout à l'heure sur la façon dont nous essayons d'utiliser cet argent en lien et en cohérence avec les agences de l'eau.

Je me permets d'insister sur une chose. Ce budget de 100 M€ d'intervention, c'était déjà le budget d'intervention de l'Onema. Il faut avoir conscience que depuis la création de l'AFB, le budget de l'AFB en matière d'intervention, c'est le budget de l'Onema. Il n'y a rien eu de plus.

En revanche, à la différence de l'Onema qui finançait sur ses crédits d'intervention Écophyto, la solidarité interbassins ainsi qu'un certain nombre d'actions, notre champ d'intervention est plus large. J'ai parfois entendu ou lu dans la presse qu'il y avait une augmentation du budget de l'AFB de 65 M€. Ce sont les 65 M€ pour les parcs nationaux mais non pas pour l'AFB. Ce sont des débats qui agitent ou qui interrogent beaucoup les comités de bassin au regard de ce qui est ressorti de la dernière loi de finances en termes de redevances sur l'eau. Nous sommes dans cette même problématique. Nous connaissons tous le contexte budgétaire pour mener les politiques de l'eau et de la biodiversité.

Concernant les principes d'intervention, dès l'année 2017, nous avons réfléchi avec les directeurs des agences de l'eau lors d'un séminaire en commun dans le sud de la France. Nous ne jouons pas complètement dans la même cour en termes de montant et de budget que nous avons les uns et les autres. Ce sont des principes que nous avons partagés et que nous essayons de mettre en place.

Les actions locales, l'impact local, les maîtres d'ouvrage locaux, ce sont des interventions des agences de l'eau. Les acteurs des territoires, ce sont effectivement les agences de l'eau. L'AFB est un établissement national. Certes, nous sommes acteurs du territoire avec nos équipes sur le terrain mais pas en matière d'intervention. En mettant à part l'outremer, nous sommes plutôt sur des actions de portée nationale et/ou internationale et/ou dépassant quelquefois le cadre d'un bassin régional, c'est-à-dire à l'échelle de plusieurs régions. Je pense par exemple à une action que nous avons financée en lien avec la Fédération des parcs naturels régionaux et menée en transversalité avec plusieurs parcs.

Ce sont les principes que nous avons partagés, que nous nous efforçons de mettre en œuvre avec quelques exceptions. Forcément, comme nous sommes un nouvel établissement, il y a des temps de calage qui doivent se mettre en place.

Parfois, ce n'est pas si simple d'appliquer ces principes. Je pense notamment à une tête de réseau national de gestionnaires d'espaces protégés que je ne citerai pas, qui a organisé son congrès dans une ville en province et qui a, comme d'habitude, frappé à la porte des financeurs régionaux ou territoriaux. La réponse a été que si c'est une tête de réseau national, c'est un financement national, donc il faut plutôt aller voir l'AFB. En même temps, c'était dans les territoires. Ainsi, nous avons parfois des calages à faire. C'est bien normal.

Je veux insister sur le fait qu'avec les agences de l'eau et les directeurs des agences de l'eau, sous l'égide de la tutelle évidemment, nous travaillons étroitement à mettre en œuvre ces principes, dont nous avons convenu ensemble de la mise en œuvre.

Je vais vous parler de la collaboration que nous menons à l'échelle du bassin avec les directions régionales concernées et l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Nous apportons un appui technique aux interventions financières de l'agence, notamment dans les domaines du traitement des obstacles à la libre circulation des eaux, de la continuité écologique et de la restauration de la fonctionnalité des cours d'eau. Nous participons par exemple à un certain nombre d'instances, de comités de pilotage des contrats territoriaux.

Nous menons également un travail de suivi de la valorisation des projets de restauration. J'insiste sur le fait qu'en plus d'un appui technique que nous pouvons apporter au cas par cas, nous animons un réseau de sites de démonstration. Il y avait des journées techniques il y a quinze jours là-dessus. C'est extrêmement important, me semble-t-il, de valoriser ce qui peut se faire dans le territoire, mais aussi, de croiser les retours d'expérience, de montrer ce qui marche. Avoir des retours d'expérience et des suivis scientifiques me semble extrêmement important.

Il y a évidemment tout ce que nous allons faire avec vous en matière d'évaluation de l'état des eaux, les états des lieux, les rapportages DCE, l'appui à la stratégie de planification. Vous croisez nos équipes sur vos territoires, dans les instances où vous siégez et où nous sommes également présents en appui technique.

Un travail étroit est mené sur les agences régionales de la biodiversité. La loi dit que les régions peuvent – elles n'y sont pas obligées – faire avec l'Agence française pour la biodiversité des agences régionales. Il n'y a pas de modèle imposé. C'est une dynamique qui part du territoire. Nous sommes vraiment dans cette posture. Par exemple, nous avons passé hier en conseil d'administration, pour les Pays de la Loire, la convention de préfiguration d'une ARB. Puis, il y a des partenariats comme avec le Grand Est, même si nous ne parlons pas de créer une ARB, nous travaillons ensemble très étroitement.

Je trouve très intéressante cette démarche des ARB. Si nous avons dit au moment du vote de la loi en 2016 que même pas deux ans après, il y aurait une telle dynamique qui se créerait avec les acteurs locaux, je pense que pas grand-monde n'aurait signé. C'est une démarche dont je me félicite, en signalant qu'il y a une autre dynamique territoriale que je trouve intéressante, qui est en train d'être déployée dans le cadre du plan Biodiversité, c'est la démarche des territoires engagés pour la nature. Là aussi, nous travaillons avec les agences de l'eau. Cela vise à valoriser ce qui se passe sur les territoires en termes d'initiatives pour la biodiversité. Le but est de faire des retours d'expérience, d'animer le réseau de ces territoires engagés, de flécher à terme des financements envers ces territoires qui s'engageront dans cette labellisation « territoires engagés pour la nature », tout cela devant aboutir là aussi à une bonne visibilité en 2020 dans le cadre de l'Agenda de l'action que j'ai cité.

Je vous ai présenté ce qu'était l'AFB, ce que nous essayons de faire et comment nous essayons de le mettre en lien fort et en partenariat avec l'ensemble des acteurs. L'AFB, qui n'a pas 2 ans, va déjà devenir autre chose. Vous en avez j'imagine entendu parler, un projet de loi a été déposé pour créer un nouvel établissement qui regroupera l'Agence française pour la biodiversité et l'établissement frère qu'est l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

L'AFB compte 1 300 agents, et l'ONCFS, 1 500 agents. Nous avons donc la création d'un nouvel établissement par la loi. Il y a une audition et une réunion au cabinet sur le sujet cet après-midi. La loi sera discutée en commission « développement durable » de l'Assemblée nationale les 4 et 5 décembre 2018, donc vous comprenez l'urgence, et passera en plénière à l'Assemblée autour des 18-20 décembre. Ensuite, il y aura le parcours législatif. Le but est de créer ce nouvel établissement au 1^{er} janvier 2020, c'est-à-dire bientôt.

La loi est claire sur le fait qu'il y a une reprise intégrale de toutes les missions des deux établissements. En fait, nous sommes très complémentaires. Nous avons été créés sur la base de

quatre établissements : l'Agence des aires marines protégées, l'Onema, Parcs nationaux de France et le groupement d'intérêt public ATEN (Atelier technique des espaces naturels) qui faisait de la formation. Au regard de cette composition, l'AFB semble déséquilibrée sur la biodiversité aquatique et marine et pas tellement terrestre.

Pour une agence qui s'appelle Agence française pour la biodiversité, c'est un peu dommage. Nos collègues de l'ONCFS sont complètement positionnés sur la biodiversité terrestre. Cet établissement complet qui est créé pourra faire face à l'ensemble des enjeux. Ce nouvel établissement sera plus fort, plus visible et plus lisible pour prendre en charge tous les sujets.

La loi est claire sur le fait que l'établissement reprend toutes les missions. Les agences de l'eau étant des partenaires privilégiés de l'AFB, elles le resteront pour le nouvel établissement. Je n'ai aucun doute là-dessus. C'est une évidence. Nous avons, depuis la loi de 2016, un changement du paysage. Il y a les six agences de l'eau. Il y a ce nouvel établissement. Ce seront les sept acteurs majeurs en tant qu'établissements publics d'appui aux politiques publiques auprès du gouvernement, chacun s'appuyant sur une gouvernance dédiée. Pour les agences de l'eau, ce sont les comités de bassin.

L'AFB a aussi des instances de gouvernance que sont le conseil d'administration mais aussi des comités d'orientation qui viennent en appui du conseil d'administration pour éclairer ses choix. Puis, nous avons des instances de débat plus larges que sont le Comité national de la biodiversité, le Comité national de l'eau et le Comité national de la mer et des littoraux. Ce sont les trois instances de débats sociétaux qui jouent ce rôle de parlement dans le domaine de l'eau, de la biodiversité et des milieux marins.

M. le président :

Merci beaucoup, M. le directeur, pour la clarté de votre propos.

M. le président :

J'apprécie beaucoup cette volonté de travailler avec les agences de l'eau, avec les Régions à travers les ARB mais aussi les Départements qui, historiquement sur ces questions, ont une légitimité très forte. Avez-vous effectué une évaluation de vos budgets en pleine puissance ? Là, nous voyons bien que l'AFB dispose d'un budget de 180 M€ financé par les redevances. Lorsque nous avons travaillé sur le 11^e programme, une de nos inquiétudes était de se dire : si à terme, le budget du nouvel établissement augmente, comment allons-nous le financer ? C'est une des questions qui nous est directement posée, sachant que, comme vous l'avez fort bien dit, aujourd'hui, nous sommes quasiment le seul financeur à travers les redevances. Avez-vous fait une évaluation du fonctionnement de l'établissement en pleine charge ? Ensuite, avez-vous imaginé d'autres sources de financement ?

Par ailleurs, lors de l'élaboration de notre 11^e programme, nous avons souhaité savoir ce qui va se passer dans nos territoires. Nous finançons l'AFB mais nous voulons aussi être des acteurs de ce que vous allez mettre en œuvre sur nos territoires. Tout comme vous avez contractualisé avec les Régions, nous pourrions imaginer une contractualisation avec les agences ou les périmètres des agences autour des spécificités. Tout à l'heure, nous avons par exemple parlé des parcs nationaux. Or, nous, nous n'avons pas de parcs nationaux. Par contre, nous avons un parc marin. Nous avons plus de 40 % du littoral français. Il y aurait des spécificités à imaginer.

M. GÉRAULT :

D'abord, je voulais vous remercier, M. le Directeur, de prendre le temps de venir partager avec nous un moment qui est crucial pour l'avenir de votre structure et pour nous également en termes de visibilité. Il est parfois un peu compliqué sur le terrain, sur les territoires, d'avoir une visibilité à moyen et long termes de la politique de biodiversité.

Si j'ai un souhait à exprimer, c'est que nous rentrions dans une phase de pause, avec une visibilité à moyen et long termes des outils qui vont exister pour pouvoir les mettre en œuvre. Nous sommes tous ici convaincus que la biodiversité est un enjeu. Il ne suffit pas d'afficher l'ambition, il faut avoir la boîte à outils derrière pour la mettre en œuvre. Parfois sur les territoires, la visibilité des boîtes à outils est un peu compliquée. Nous avons les politiques européennes, les politiques

nationales, les politiques régionales et intercommunales. L'articulation entre ces différents outils est parfois compliquée.

Je prends un exemple que je connais bien. A l'échelle des régions, nous sommes chefs de file sur la biodiversité. Vous avez eu la gentillesse de souligner le travail que nous avons par exemple en région Pays de la Loire sur la stratégie régionale pour la biodiversité. Toutefois, nous n'avons pas les moyens financiers en tant que tels. Comme vous le savez, la loi de 2016 n'a pas été aussi loin que souhaité. Ce sont toujours les Départements qui ont par exemple la taxe locale d'équipement, anciennement TDENS. Toutefois, l'articulation entre la stratégie et les moyens n'est pas complètement coordonnée. Tout l'enjeu, c'est de savoir comment ensemble, acteurs du territoire, nous nous mobilisons pour partager notre stratégie. Partager les moyens est parfois un peu plus compliqué. Aujourd'hui, comment coordonnons-nous l'ensemble des stratégies « biodiversité » et quelle visibilité avons-nous à moyen terme ?

Deuxièmement, au titre de l'agence de l'eau, il nous est demandé toujours plus. Dans l'exercice qui était le nôtre pour écrire le 11^e programme, nous avons choisi de nous limiter volontairement parce que nous ne pouvons pas demander plus quand les moyens diminuent. Pour nous, ce sont 50 M€ chaque année en diminution. Nous avons convenu de nous limiter à la biodiversité qui était liée à l'eau. C'est parfois un peu compliqué. Nous sommes prêts à échanger avec vous sur le sujet. Cependant, vous ne pouvez pas en demander plus aux territoires sans, ensemble, mutualiser nos moyens financiers. Ce qui est important – et cela rejoint la question de la visibilité sur la partie « boîte à outils » –, c'est comment écrit-on les champs du possible sur la biodiversité à moyen et court termes ?

Troisièmement, il y a la future PAC (politique agricole commune). C'est un vrai sujet, avec le volet de la biodiversité. Aidez-nous dans les territoires en termes d'argumentaires et en termes d'ingénierie territoriale, avec vos équipes sur les territoires. Au regard de la future PAC, sur le premier pilier notamment le PSE (paiements pour services environnementaux), puis sur le deuxième pilier de l'évolution des MAEC (mesures agro-environnementales), comment allons-nous pouvoir l'intégrer avec vous dans une vision de complémentarité ? Je constate aujourd'hui que nous sommes chacun dans notre case. Nous ne jouons pas suffisamment la question de la mutualisation et des moyens. Ainsi, nous sommes en demande de visibilité, de boîtes à outils mutualisées et d'un accompagnement en termes d'ingénierie pour construire la politique agricole de demain au service de l'ensemble des territoires.

Je crois que nous avons réussi, dans la commission Programme du comité de bassin que je préside, à faire en sorte que les uns et les autres ne se regardent pas comme étant des adversaires mais regardent dans la même direction pour construire un projet partagé. Notamment, le vieux débat que nous avons connu et qui parfois ressurgit entre monde agricole et monde des associations de protection de l'environnement, sur ce sujet-là, n'a pas lieu d'être. Il faut que nous arrivions vraiment à concilier quelque chose qui n'existait pas jusqu'à présent, c'est de faire venir le monde économique dans le monde de la biodiversité. Nous l'avons vu au niveau de la stratégie régionale pour la biodiversité. Pendant longtemps, le monde de la biodiversité était porté par des associations spécialisées et heureusement qu'elles étaient là, sinon nous n'aurions pas avancé.

Nous avons commencé à faire venir le monde économique, après un an de travail avec la CCIR des Pays de la Loire, et nous avons constaté que nous avons des projets à faire ensemble. M. le président soulignait tout à l'heure qu'il fallait que nous regardions l'eau comme un enjeu économique extrêmement fort. Sur Vegepolys, le pôle végétal, dans les industries agroalimentaires, dans le monde du luxe, il y a forcément un enjeu de biodiversité. Vous verrez que ce sera beaucoup plus facile de mettre ensemble les acteurs, et donc, de mutualiser les moyens.

M. GUILLAUME :

Je suis très intéressé par la présentation qui vient d'être faite. Je n'ai pas entendu citer La Guyane. En matière de biodiversité, cela me paraît curieux.

Je m'interroge sur les instances que vous avez tout juste évoquées. Comment sont-elles structurées ? Nous savons qu'en termes de gouvernance, il y a un conseil d'administration dans laquelle la loi n'a pas prévu les associations de consommateurs. Toutefois, nous sommes habitués, en tant que payeurs, de n'être jamais consultés ou écoutés.

Puis, vous avez parlé des instances de concertation. Pouvez-vous donner des détails là-dessus ? Pourrions-nous les intégrer ?

M. MERY :

Je vous remercie pour votre intervention parce que c'est important pour nous de bien comprendre ce qu'est l'AFB, comment elle fonctionne et ses champs d'intervention. Cela m'inspire plusieurs réflexions.

La première concerne l'agence et notre attachement à la biodiversité. Cela a été signalé par les précédentes interventions. Il est là. Il est constant. Il est même historique. D'ailleurs, il a été réaffirmé récemment en promouvant de nouveau des actions sur la biodiversité. Je m'interroge finalement : est-ce bien à nous ou à vous de porter cela ? J'ai bien entendu les notions de mutualisation, de coopération, que nous sommes au service de tous, des territoires, le tout sans concurrence entre structures.

Cela m'interpelle parce que dans le montage des interventions que va porter l'AFB, 70 % du montant sont financés par les agences de l'eau. Dans le montage même, alors que la biodiversité est un enjeu spécifique qui intègre des questions de l'eau mais pas exclusivement, les agences de l'eau deviennent un passage de votre voie financière. Quand vous parlez d'intérêt commun, je vous rejoins complètement, sauf que le montage financier induit immédiatement une citation qui est « *I want my money back* ». Qu'allez-vous faire ? Avec ces 70 %, allez-vous faire ce que nous avons décidé puisque l'argent vient de chez nous ? Ou alors, est-ce que nous vous les donnons et vous en faites ce que vous voulez ? J'avoue que je n'ai pas la réponse. A partir du moment où il y a un schéma avec une « boîte aux lettres », nous allons nous interroger sur la logique de ce schéma.

Après tout, il est cohérent, quand nous nous intéressons aux questions environnementales, de ne pas les compartimenter. Compartimenter est plus facile au départ pour comprendre les problématiques mais à la fin, il faut traiter les questions de manière globale. En matière d'installations classées pour l'environnement, dans les industries, nous sommes assez habitués à cela. Aujourd'hui, nous avons les agences de l'eau. Nous avons une agence pour la biodiversité. Nous avons une Ademe (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Vous nous avez parlé de votre fusion avec l'ONCFS demain. Une fusion ne serait-elle pas envisagée après-demain entre les trois structures que je viens de citer ? Est-ce que c'est en préparation ? C'est important pour que nous comprenions ce que l'on attend finalement de nos deux structures actuelles, eau et biodiversité.

M. VIGIER ? :

Pourriez-vous nous décrire les rôles respectifs des antennes régionales de l'Agence française pour la biodiversité et des agences régionales pour la biodiversité, et nous rassurer sur le fait qu'elles n'ont pas les mêmes missions ?

Mme BRUNY :

J'aurais voulu savoir ce que vous entendez par le rôle de la mobilisation de la société civile dans le futur, quand vous aurez regroupé les deux structures.

M. ROUSSEAU :

Selon vous, le fait que la facture d'eau finance la totalité de la biodiversité terrestre n'est-il pas la preuve d'un processus d'affaiblissement du principe de l'eau paie l'eau ? N'est-on pas en train de donner des éléments d'intervention pour banaliser cette redevance affectée ? Je rappelle que le Conseil des prélèvements obligatoires a été très cruel en 2013 sur cette question.

Il y aurait aussi une question subsidiaire, également très cruelle en l'occurrence. Vous aviez écrit : « Etre fier de ce qui a été fait pour construire l'avenir au service de la biodiversité ». Or, je vois que l'on a autorisé l'installation d'une microcentrale à Vichy sur un fleuve à saumons comme la Loire. C'est d'ailleurs le dernier acte de notre ami Nicolas Hulot en tant que ministre. Nous nous interrogeons sur la rationalité. Quel a été l'avis de l'AFB sur cette question ?

Mme ANTON :

Je vous remercie pour cette intervention claire et synthétique sur les rôles et les missions de l'AFB. Je voulais revenir sur le volet « police administrative et judiciaire ». J'aimerais avoir plus de précisions. J'ai vu la carte avec la répartition des zones qui ont été contrôlées. Je voulais savoir comment a été effectuée cette sélection des zones à contrôler en priorité sur le territoire et à l'échelle du bassin par rapport au nombre d'agents. Nous avons vu par exemple que pour l'Eure-et-Loir, il y avait un agent dans cette zone de « contrôle indéterminé ». Je suppose que c'est par rapport à des enjeux forts mais lesquels ? Est-ce que c'est en lien avec les enjeux sur les masses d'eau, la continuité, l'état des masses d'eau, la restauration des cours d'eau ? Quid aussi du renforcement à venir au moment de la fusion avec l'ONCFS ? Puis, quelle future appellation pour la fusion AFB-ONCFS ?

M. le président :

Vous voyez, M. le directeur, qu'il y a un grand nombre de questions. Nous aurions pu rajouter tout le travail que Francis Rome fait sur la question des saumons, notamment en termes de financement. Nous aurions pu rajouter le COGEPOMI (comité de gestion des poissons migrateurs) et tout le travail sur les poissons migrateurs qui est fait par les fédérations de pêche, la question du financement à l'avenir de tous ces sujets et du lien avec l'AFB. Nous aurions pu vous interpeller sur tous nos animateurs de bassin versant ou de Sage qui travaillent sur l'eau mais aussi sur la biodiversité.

Ne faut-il pas tout de suite réorienter les techniciens ou cette ingénierie territoriale dont nous disposons sur la biodiversité ? La biodiversité n'est-elle pas aussi l'occasion d'élargir un peu ? Comme l'a dit M. Gérault tout à l'heure, quand nous protégeons une zone humide, quand nous faisons du bocage, quand nous traitons toutes ces questions, nous travaillons sur la biodiversité.

Je suis demandeur d'un travail, Messieurs les directeurs, pour poursuivre l'action spécifique que nous pourrions mener en commun au niveau de nos agences, au service de nos territoires.

M. AUBEL :

Je vais essayer de répondre à tout le monde. J'ai l'impression que certaines questions ne sont pas tant posées à moi qu'à l'État mais je vous donnerai mon point de vue pour ce qui ne dépend pas de moi et je serai très précis pour ce qui ne dépend que de moi.

Sur la question d'évaluation de notre budget à temps plein, nous n'avons pas vraiment fait ce travail. Il y a eu des choses de faites au moment de la préfiguration sur le budget idéal. Puis, à un moment, j'ai arrêté parce que nous sommes aussi dans le vrai monde. Je pense que faire des projections sur le budget idéal et le plafond d'emploi idéal, cela frustre tout le monde y compris des agents parce que nous leur faisons miroiter une situation qui ne correspond pas à la réalité.

Par contre, nous avons plaidé pour une augmentation de notre budget 2019 aux alentours de 15 M€ parce qu'avec le plan de biodiversité qui arrive, il y a un certain nombre de choses nouvelles à faire. Il y a eu des arbitrages qui ont abouti à un peu plus de 4 M€ d'autorisation d'engagement. Ainsi, ce n'est pas tout à fait une augmentation complète du budget. La conclusion, c'est que nous allons faire un travail de priorisation. Il y a des choses que nous n'arriverons plus à faire. C'est convenu avec la tutelle que nous listions cela.

Avons-nous réfléchi à d'autres sources de financement ? Pour être très honnête, pas vraiment concrètement encore parce que nous avons beaucoup de choses à régler dans la mise en œuvre. Par contre, je souhaite que l'AFB puisse être un acteur de la réflexion quant au modèle économique et modalités de financement des politiques de biodiversité.

Sur les questions climatiques et de carbone, il y a eu des choses de faites et d'écrites. Je n'ouvre pas le débat ici mais en matière de biodiversité, nous savons bien que pour le moment, cela n'a pas été vraiment fait. Je souhaite que nous puissions engager un travail, y compris avec des économistes, sur toutes ces questions. Certes, ce n'est qu'à moitié satisfaisant comme réponse mais en tout cas, j'ai bien tout cela en tête.

Concernant tout ce que vous avez dit autour des services rendus, des PSE, j'ai une réunion de travail demain sur le sujet de la biodiversité et de l'économie en interne. Je voudrais que dès 2019,

nous engrangions des choses déjà en termes de programme de travail ou de programme de recherche avec des économistes.

Sur les questions de financement, et je répondrai en même temps à M. Rousseau, l'AFB n'a rien décidé de tout ce qui est en train de se passer. Elle est dans le même bateau que vous. Nous savons que la loi de finances a contraint les agences de l'eau sur les questions budgétaires tout en ayant étendu leurs missions. Nous aussi, nous avons ces contraintes.

Ce que je trouve positif dans le nouveau dispositif, c'est qu'il n'y a pas d'un côté les questions d'eau, et de l'autre, les questions de biodiversité. Je pense que c'est un plus intellectuel, un plus pour l'efficacité de nos politiques. Evidemment, ce qui ne va pas encore, c'est qu'il faut aller au bout de cela et déterminer le modèle économique global qui permet d'y arriver. Que nous soyons un jour sur un slogan « l'eau et la biodiversité paient l'eau et la biodiversité » m'irait bien. Nous n'y sommes pas encore. En tout cas, c'est important d'avancer sur les deux aspects dans plusieurs domaines, y compris en matière de connaissance.

J'insiste sur le fait que le budget de l'AFB en tant que tel n'a pas augmenté par rapport à ce qu'il était précédemment. Nous gérons cela. Pour répondre à la question de savoir ce que nous allons faire de votre argent, si nous allons l'utiliser pour faire ce que vous aurez décidé ou si nous allons faire comme bon nous semble, nous essayons d'être au milieu. L'Onema était déjà payé par les redevances de l'eau. Il avait ses propres instances de gouvernance pour décider de ce qu'il faisait de son budget. Les agences ne leur dictaient pas ce qu'ils avaient à faire. Il faut que nous travaillions étroitement ensemble, en synergie.

Il y a un vrai sujet sur la représentation. Les présidents de comités de bassin ont écrit au ministre à ce sujet. Dans les instances de gouvernance du futur nouvel établissement, il faut sans doute que nous fassions mieux que la situation actuelle. Nous verrons comment. Pour moi, les instances de gouvernance, ce n'est pas que le conseil d'administration. Ce sont les instances de gouvernance qui seront à côté.

Nous avons des comités d'orientation qui ont été définis par la loi. Nous avons un comité d'orientation « milieux marins », un comité d'orientation « eau », un comité d'orientation « outremer » et un comité d'orientation « milieux terrestres » qui regroupent très largement beaucoup d'acteurs pour alimenter le conseil d'administration dans sa prise de décision.

Puis, il y a, pilotés par le ministère et non pas par l'AFB, le Comité national de la biodiversité, le Conseil national de l'eau et le Conseil national de la mer et des littoraux. La loi dit qu'il faut faire de la transversalité. Ces trois instances sont les lieux de débat des politiques publiques d'une manière générale. Ce que dit la loi – et je trouve cela intéressant – c'est que les grandes orientations stratégiques de l'AFB, comme du futur établissement, doivent être présentées dans ces instances dans lesquelles il y a des consommateurs.

M. le président, vous avez posé la question d'une convention. Nous y travaillons. Il y a un groupe de travail actuellement qui est piloté par le directeur général adjoint, Paul Michelet, que vous connaissez dans le monde de l'eau, et qui travaille avec des représentants de l'ensemble des agences de l'eau pour finaliser une convention qui permet de mettre par écrit les principes que je viens d'évoquer et pour aller plus loin dans la synergie, dans le travail en commun.

J'ai par ailleurs noté votre proposition mais ce serait bien de réfléchir comment les territoires progressent en matière d'ingénierie. Je ne vous cache pas que dans les territoires, quand nous n'avons qu'une personne dans un département, nous avons du mal à faire beaucoup de choses. C'est une raison de plus pour y réfléchir. Je pense que ce serait bien de commencer maintenant pour se projeter tout de suite dans le nouvel établissement. L'intérêt du regroupement avec l'ONCFS, c'est que nous allons passer grosso modo à une moyenne de 15 à 17 personnes dans les départements avec un grand nombre de missions. En tout cas, c'est l'occasion de se poser la question de l'articulation et de la lisibilité.

J'ai plaidé au niveau national pour un travail de délimitation des domaines d'intervention de la DEB et du nouvel établissement, par exemple dans la stratégie nationale pour la biodiversité. Le ministère pilote, tandis que nous appuyons la mise en œuvre, par exemple pour l'évaluation. Il faut qu'au niveau des territoires, il y ait des échanges. Nous avons commencé. Nous travaillons étroitement avec les DREAL et les services déconcentrés de l'État. La lettre de préfiguration demande que nous soyons plus lisibles et que nous puissions, avec les acteurs régionaux, les services de l'État, le nouvel établissement et ses services régionaux, bien identifier les missions de chacun.

Il n'y a pas de confusion entre nos directions régionales et les ARB. D'abord, il est clair que le régalien et la police ne seront jamais du domaine des ARB. L'idée des ARB n'est pas de transférer des compétences ou des coûts à des structures qui doivent les prendre en charge. Nous nous mettons autour de la table. Puis, ensemble, nous définissons à l'échelle d'un territoire des objectifs pour une politique. Par exemple, pour les Pays de la Loire, c'est le CRB (comité régional pour la biodiversité) qui les donne. Il s'agit ensuite de préciser le rôle de chacun et la manière d'entrer en synergie pour développer cela.

Une autre raison pour laquelle je milite pour un regroupement de l'eau et de la biodiversité, c'est quand je vois des ORB (observatoires régionaux pour la biodiversité) qui ne disposent d'aucune donnée sur les poissons migrateurs ou les milieux humides alors que tout cela existe ailleurs.

La Guyane n'a pas été citée formellement, ni la Martinique, ni la Guadeloupe. J'ai cité les départements. J'ai expliqué que nous avons des services de police présents sur place. Nous travaillons aussi en Guyane.

Les acteurs économiques font partie de nos priorités. Nous organisons les 17 et 18 décembre 2018 un forum Biodiversité & Economie au CESE (Conseil économique, social et environnemental), avec 400 acteurs économiques. C'est le deuxième. Je fais partie de ceux qui sont convaincus que nous répondrons aux enjeux de biodiversité si chacun prend sa part à son niveau de responsabilité. Nous sommes tous concernés. Il faut sortir de cette fausse opposition biodiversité/économie. Nous travaillons beaucoup avec les entreprises. Dans le plan biodiversité, quatre filières ont été identifiées comme prioritaires pour avancer sur le sujet. Nous allons beaucoup appuyer cet aspect. Nous travaillons aussi un indicateur, selon les directives du plan Biodiversité, que nous appelons « empreinte biodiversité des entreprises » pour progresser sur ces sujets.

Concernant la PAC, le sujet est traité dans nos projets phares du projet d'établissement en matière d'agro-écologie pour avancer en lien avec les territoires. J'ai bien noté votre demande. Patrick Bertrand est le référent sur l'agro-écologie chez nous, donc vous pourrez échanger avec lui assez facilement.

M. ROUSSEAU :

Un point d'histoire, quand l'idée de l'AFB est arrivée au conseil d'administration de l'Onema, je me souviens très bien qu'avec Daniel Marcovitch et d'autres, notamment les industriels et les agriculteurs, nous avons proposé que l'AFB s'appelle Agence française de l'eau et de la biodiversité. Cela pouvait sembler judicieux dans la mesure où il y avait cette filiation entre l'Onema et les agences de l'eau en termes de moyens financiers. Sauf que des acteurs se sont opposés à cette proposition.

Aujourd'hui, au regard de la communication qui est faite autour de l'AFB – avec l'ONCFS, cela va devenir plus compliqué – la question de l'eau a pratiquement du mal à émerger. Il s'agit maintenant de voir comment des acteurs de l'eau du comité de bassin peuvent se retrouver dans cette annonce, dans cette manière de présenter les choses. Cela me paraît être un point important de communication.

M. le président :

Je vous remercie pour cette présentation et les échanges qui ont suivi.

CLÔTURE DU 10^E PROGRAMME D'INTERVENTION

Point n°6 de l'ordre du jour

M. ALBERT :

Nous aurions pu vous dire qu'il y a, dans votre rapport, deux délibérations d'ordre comptable et que nous nous en tenions aux chiffres. Toutefois, il faut rappeler que les décisions soumises au

comité de bassin ont fait l'objet au préalable d'un grand nombre de discussions. Je remercie les services du travail accompli. Ils m'ont mis un peu dans l'inquiétude au mois d'août en me disant qu'il va manquer à peu près 65 M€ pour boucler le 10^e programme. Nous étions loin du compte. Au fil du temps, ils ont travaillé sur ces sujets et je les en remercie.

Le premier point porte sur la dernière année de mise en œuvre et la clôture du 10^e programme. En l'occurrence, il s'agit de faire en sorte que les enveloppes soient consommées, avec le maximum de projets embarqués. Puis, il y a une adaptation qui se fait par rapport au 10^e programme.

Nous avons eu un 10^e programme très dynamique. Au début, en 2013, nous étions à 296 M€ de subventions apportées. A fin 2018, nous étions à 446 M€. Le programme a porté ses fruits. Il le fallait pour consommer toutes les enveloppes et arriver à financer le plus grand nombre de projets sur le territoire.

A l'automne 2018, nous avons arrêté les demandes au niveau de l'agence. Nous avons notamment toutes les dotations prévues au budget initial. Nous avons décidé d'ajuster toutes ces dotations aux besoins en adoptant le budget initial dans la limite des possibilités. Vous savez que nous pouvons transférer des crédits du domaine 1 vers le domaine 2, puis du domaine 2 vers le domaine 3 mais nous ne pouvons pas faire l'inverse. Certes, le domaine 2 et le domaine 3 avaient plus besoin de crédits, notamment vis-à-vis des demandes des collectivités et des industriels qui étaient sur des lignes tendues. C'est pour cela qu'aujourd'hui, grâce à cette fongibilité des domaines, nous vous proposons une première délibération en page 158 qui porte sur des transferts de 11 083 000 € du domaine 1 vers le domaine 2, puis de 2 014 000 € du domaine 2 vers le domaine 3, ce qui devrait permettre un financement de 30 M€ des attributions de départ, avec des ajustements de programme qui ont déjà été effectués. C'est la première délibération.

Ensuite, nous avons toujours un souci, malgré cette adaptation de programme, de financement de l'ensemble des projets. Il nous manquait en gros 28 M€ sur une bonne centaine de dossiers. La première option consisterait à sélectionner les dossiers et auquel cas, à déclarer irrecevables quelques dossiers. Ce qui vous est proposé en l'occurrence, c'est d'embarquer toutes les demandes qui ont été faites dans ce 10^e programme, avec un report sur le 11^e programme pour des dossiers qui sont éligibles dans le cadre du 11^e – nous savons déjà le cadrage – et de permettre ainsi à chacun d'être financé.

Pourquoi avons-nous choisi cette solution ? Nous avons des collectivités qui avaient de nouvelles stations à mettre en œuvre. Dans le cadre du 11^e programme, nous ne pouvions pas financer ces nouvelles stations d'épuration. Les collectivités avaient préparé depuis au moins un an leurs projets, sont allées faire du porte-à-porte pour les raccordements à ces stations. Nous ne pouvions pas, au bout d'un an, leur demander d'abandonner la station parce qu'il n'y a plus de financement. Ainsi, il a été proposé à la commission des Aides et au conseil d'administration d'embarquer l'ensemble de ces projets. Les collectivités savent maintenant qu'il n'y aura plus de financement au 11^e programme. La proposition permettra au moins d'accompagner les collectivités qui ont fait l'effort notamment d'études et d'agir sur le terrain.

Ensuite, nous sommes dans la même prérogative avec les industriels qui étaient dans une dynamique forte aussi.

Parmi ces cent dossiers, ce sont les collectivités qui sont mises le plus en avant. Nous vous proposons de reporter ces dossiers sur 2019. Certes, cela va impacter le 11^e programme. Toutefois, nous sommes sur le démarrage, avec des fiches-actions qui sont justes créées. Le temps que les collectivités et tous les partenaires arrivent à présenter leurs projets, nous aurions déjà un temps d'amorçage du 11^e programme. Ensuite, nous avons les élections en 2020. Nous savons qu'il y a toujours une transition dans les demandes qui peuvent être faites. Cela permet aussi d'avoir cet amorçage.

Ainsi, il vous est proposé d'apporter une dérogation à la prise en compte de ces dossiers qui seront financés avec les taux du 10^e programme. Personne n'est lésé dans cette affaire. Tout le monde est embarqué. Vous avez une autre délibération à la page 156 qui reprend ces éléments. Je remercie les services de l'agence. La commission des Aides a validé à l'unanimité ce principe. Le conseil d'administration l'a fait également mais doit ré-approuver derrière le comité de bassin cet après-midi.

Mme AUBERT :

Je souscris totalement aux propos et à la présentation de M. Albert. Je veux juste souligner que nous avons tenu effectivement à lisser 10^e et 11^e programmes. Les efforts et les projets menés par l'ensemble des collectivités sont désormais pris en charge, ce qui est très important dans le contexte actuel.

Par ailleurs, quand ceux qui paient l'eau ont le sentiment d'avoir un retour très concret dans le cadre de ces paiements, en général, c'est mieux accepté, mieux compris. Le système de l'agence de l'eau est parfois questionné sur le plan financier. Il y a toujours cette tension entre les financements de l'État et ceux de nos agences. En cette fin de ce 10^e programme, avec notre capacité à amorcer un 11^e programme un peu différent, dans un contexte également différent, nous démontrons notre efficacité et le degré d'opérationnalité et d'acceptabilité de tout cela.

M. le président :

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Nous votons la première délibération qui porte sur l'adaptation de programme (page 158). Le vote est ouvert.

- *Adaptation du 10^e programme.*
- **Adoptée à la majorité (125 avis favorables, 2 avis défavorables, 6 votes blancs).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-22 du 28 novembre 2018.

M. le président :

Nous passons au vote de la deuxième délibération (page 156).

- *Report d'engagements sur les dotations 2019. Liste de dossiers 2018.*
- **Adoptée à la majorité (125 avis favorables, 1 avis défavorable, 5 votes blancs).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-23 du 28 novembre 2018.

SÉQUENCE SECOND VOLET DES ASSISES DE L'EAU

M. le président :

Je vous propose de visionner une petite vidéo de Thierry Vatin, directeur de l'eau et de la biodiversité, qui explique les raisons de la seconde phase des Assises de l'eau. Ensuite, nous aurons trois interventions rapides pour vous préciser le contexte du travail. Puis, je vous ferai une proposition de motion en fin de présentation.

[Thierry Vatin, directeur de l'eau et de la biodiversité, explique dans une vidéo les trois volets de la seconde phase des Assises de l'eau : apprendre à économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des micropolluants et partager la ressource.]

M. le président :

Je vous propose de poursuivre avec l'intervention de M. Chassande.

M. CHASSANDE :

Je vais juste compléter très rapidement quelques éléments sur cette deuxième phase des Assises de l'eau.

Vous aviez bien noté, puisque nous en avons beaucoup parlé, que la première phase était très axée sur les services publics d'eau et d'assainissement et la question dite du petit cycle.

La vocation de la deuxième phase, c'est d'élargir. Il ne s'agit pas forcément de ne plus du tout parler du petit cycle. C'est surtout de ne pas opposer grand cycle et petit cycle. Il s'agit vraiment d'avoir une vision globale de ces sujets.

Thierry Vatin a rappelé les trois grands axes de travail (économiser, partager et protéger). Je ne vais pas les détailler de manière trop précise. Il a été proposé de décliner cela autour de neuf grands thèmes de discussion qui peuvent alimenter les réflexions de ces Assises de l'eau et qui sont notamment traités dans des groupes de travail nationaux.

Un certain nombre de thèmes sont autour de l'axe « économiser l'eau ». Il est proposé de développer des modèles économes en eau dans les industries, l'agriculture, les zones urbaines et les cités.

Un deuxième thème évoque une approche plus technique en termes d'innovation, en proposant des solutions techniques pour mieux utiliser l'eau. En l'occurrence, nous sommes aussi sur l'axe « économiser ».

Dans l'axe 2 « protéger les captages d'eau potable », nous avons le thème de la réduction des pollutions par les micropolluants.

Puis, nous avons un axe beaucoup plus global qui, à mon avis, bascule dans le « partager », c'est : favoriser les projets de territoires pour la gestion de la ressource en eau. Là, nous sommes au cœur des discussions que nous avons ce matin, c'est-à-dire comment s'organiser dans un travail collectif pour économiser et protéger une ressource limitée. Celui-là, je pense qu'il est au cœur des trois axes. Les projets de territoire étaient un sujet central qu'évoquait le président dans son introduction de ce matin.

L'axe « préserver les milieux humides » est lié essentiellement à la protection. Nous faisons le lien entre l'eau et la biodiversité de manière importante sur cet axe.

Dans « restaurer la fonctionnalité des rivières », nous sommes aussi dans une logique de protection. Cela fait également un lien étroit entre les enjeux d'eau et de biodiversité.

Dans « concilier hydroélectricité, changement climatique et continuité écologique », nous sommes aussi sur l'axe « partage » mais également en relation avec la biodiversité.

Enfin, nous avons un thème assez globalisant « s'appuyer sur les solutions fondées sur la nature » qui recoupe également les neuf axes.

Il y a vraiment une volonté d'orienter sur des thèmes qui sont parfois assez transversaux, parfois plus ciblés mais qui permettent d'alimenter une vision globale. Ici, le petit cycle et le grand cycle se recoupent pour avoir une vision globale des choses.

Concernant le calendrier tel qu'il est présenté par le ministère, un comité assure le pilotage du dispositif. Un colloque a eu lieu à Lyon le 15 novembre. Puis, des groupes de travail nationaux ont lieu en janvier. Enfin, des ateliers-débats sont prévus dans les bassins en décembre-janvier.

Un certain nombre de nos discussions ce matin interfèrent ou rentrent assez clairement dans le cadre de sujets qui concernent les Assises. En particulier, il y a un sujet qui porte sur comment on organise cet échange au niveau des différents bassins, notamment Loire-Bretagne pour contribuer à ces Assises de l'eau. L'objectif du ministre étant de conclure et de tirer les enseignements de ces Assises au mois de mars.

M. le président :

M. Marc Lambert, directeur du syndicat des eaux du Vivier va nous présenter l'axe « économiser ».

M. LAMBERT :

Bonjour à tous, mesdames et messieurs, je suis un directeur de syndicat d'eau en régie qui gère l'alimentation en eau de l'agglomération de Niort. Nous sommes dans le sud du département des Deux-Sèvres. Nous nous trouvons dans le périmètre du Sage Sèvre niortaise Marais poitevin. Un des objectifs du Sage, c'est de réduire et gérer le déséquilibre quantitatif estival. Cela a été un des sujets qui nous ont préoccupés en 2005 à différents titres. Je suis directeur de syndicat d'eau mais également hydrogéologue agréé et expert auprès de la sécurité civile en tant que sapeur-pompier volontaire sur les crises en eau, ce qui a pu servir à l'époque. Cela fait une dizaine d'années que je

suis confronté à des difficultés sur l'aspect quantitatif. Cela nous a obligés à travailler sur les économies d'eau.

En quelques chiffres, le SEV (syndicat des eaux du Vivier), ce sont les deux tiers de l'agglomération de Niort. Il compte environ 37 000 abonnés. C'est une collectivité moyenne. Nous avons 650 kilomètres de réseaux mixtes urbains, 4 millions de mètres cubes vendus et un coût de traitement assez élevé compte tenu des problématiques nitrates/pesticides. Nous avons des ressources en Grenelle principalement. Des crises quantitatives sont déjà survenues en 1991, avec une interruption pendant quelques heures de l'unique ressource en eau de la ville à l'époque et un effondrement du karst.

Nous avons également connu un étiage centennal en 2005. Cela a été une crise très largement médiatisée, beaucoup plus que nous ne l'aurions souhaité. Nous avons également des tensions sur la qualité, à tel point que certains captages ont dû être fermés. Ces tensions sur la qualité peuvent également avoir des conséquences sur la quantité.

Nous avons mis en œuvre des actions curatives et des actions préventives. Dans les actions curatives en urgence, il a fallu mettre une usine de traitement des nitrates et des pesticides. Dans les actions préventives, nous avons travaillé de concert avec la profession agricole et avec l'État pour essayer de voir comment faire cohabiter les prélèvements pour l'eau potable et les prélèvements pour l'agriculture.

Les économies d'eau, c'est bien entendu un sujet de développement durable. Quand vous dirigez un syndicat d'eau, il faut prendre en compte le fait que si vous économisez, vous avez moins de recettes ; si vous avez moins de recettes, vous investissez moins ; si vous investissez moins, vous avez des réseaux qui fuient. C'est un cercle vicieux. Il faut faire des prévisions techniques, notamment travailler sur les pics. Le dimensionnement en lui-même est un sujet, notamment dans le cadre du renouvellement. Puis, vous avez un aspect social puisque le prix de l'eau et la difficulté des gens à payer leurs factures doivent être pris en compte également.

Néanmoins, nous avons pu agir sur une partie de l'économie d'eau, c'est-à-dire sur l'état des infrastructures et sur la façon d'inciter nos citoyens à abaisser leur consommation. En termes de mise en œuvre, il faut tout d'abord démarrer par la connaissance de vos réseaux. C'est essentiel. Nous avons mis en place un SIG très détaillé. Je pense que vous l'avez tous fait depuis, maintenant que c'est une obligation réglementaire ; cela va le devenir bien plus avec les PGSSE (plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau).

Nous avons réalisé une sectorisation. Notre périmètre a été découpé en différentes parties, sur lesquelles nous étudions les consommations de nuit, au moment où les gens ne tirent pas, pour essayer de voir ce qui se passe en termes de débit et de pression et voir si nous avons des fuites.

Nous avons une équipe « fuites » dédiée. Sur 65 collaborateurs, il y a deux personnes qui sont à temps plein en train de tourner sur le réseau. Nous avons des prélocalisateurs mobiles. Ce sont des écouteurs que nous mettons sur le réseau. Nous sommes en train de mettre en place 200 prélocalisateurs fixes pour avoir une cartographie tous les matins des endroits où il faut aller écouter pour détecter une fuite. Cela nous a permis de déboucher sur des programmations pluriannuelles de travaux qui sont en fonction des opportunités de la ville, mais aussi, en fonction des opportunités liées à l'état des réseaux. Nous essayons d'aller un peu plus dans l'objectivité sur l'analyse de l'état de nos réseaux, en utilisant des moyens de diagnostic de l'état métallique des canalisations que nous avons prélevées lorsque nous faisons des travaux.

Pour finir, nous avons mis en œuvre, pour pouvoir financer tous nos renouvellements, une analyse prévisionnelle et une analyse rétro-prospective détaillée de nos coûts avec la fédération des collectivités concédantes et régies. Nous avons fait une analyse de la partie « investissement » et de la partie « fonctionnement » de chacune des activités pour essayer de programmer au mieux nos travaux et de tenir compte de tout cela, ce qui nous a permis de ne pas augmenter le prix de l'eau pendant plus de cinq ans tout en faisant des travaux.

Concernant les prélèvements pour l'eau potable, nous sommes partis de 10 millions de m³ prélevés dans le milieu naturel. Nous sommes arrivés à environ 5 millions de m³ prélevés en milieu naturel. Ainsi, nous avons divisé les besoins par deux en une dizaine d'années. La courbe du haut, c'est ce que nous prélevons dans le milieu naturel. La courbe rouge, c'est ce dont nous avons besoin déduction faite des eaux de lavage des filtres. Les eaux de traitement sont recyclées sur place. Par rapport au milieu naturel, ce n'est pas un bilan négatif mais cela reste quand même un prélèvement dans les ressources. En dessous de cette courbe, ce sont les fuites. Vous voyez que

nous avons drastiquement réduit les fuites. Nous avons pratiquement gagné 30 % de rendement puisque nous sommes actuellement à un rendement de 90 %.

Ces dernières années, nous avons affiné nos estimations en essayant de faire la différence entre la réalité des besoins des usages physiques et ce que nous facturons et ce que nous mesurons avec nos compteurs. Là, nous avons encore gagné quelques points. Cela nous a surtout permis de reconstituer, déduction faite des fuites et des autres paramètres techniques, le comportement de consommation de nos usagers. Si vous regardez la courbe en bas à gauche, les petits points bleus constituent chaque année la réalité de la consommation physique des usagers. C'est là-dessus que nous avons lancé une étude smart data sur une vingtaine d'années sur 30 000 abonnés pour essayer de distinguer les effets liés au comptage, les effets liés à la température, les effets des arrêtés préfectoraux et les effets des stratégies d'évitement, comme la réalisation de forages ou d'équipements de récupération d'eau de pluie après la crise de 2005, et même les effets élasticité-prix, c'est-à-dire la réaction des usagers aux augmentations de tarif.

Puis, nous avons le focus sur la consommation, avec les éléments les plus simples. Vous voyez en haut à gauche les courbes jaunes ; ce sont les consommations en sortie de château d'eau. Au-dessus, ce sont les températures moyennes journalières. Il n'y a pas photo, comme on dit. Nous sommes vraiment sur des proportionnalités nettes. La carte en bas à gauche, c'est la carte des consommations Insee en 2008 par département. Celle qui est juste à côté, c'est la carte de l'insolation moyenne sur la période. Vous voyez que nous pouvons quasiment calquer la carte de l'insolation avec la carte des consommations par jour. Cela vous donne une idée, en fonction de l'évolution du dérèglement climatique, de combien les comportements de consommation des usagers peuvent augmenter. En bas à droite, vous voyez comment éventuellement inciter à des baisses comportementales, sans toucher au confort des gens.

Prévoir les besoins en eau potable, ce n'est pas uniquement regarder la température, c'est aussi regarder le taux de pauvreté. C'est aussi regarder les types de client. C'est aussi regarder l'évolution de la taille des ménages qui conditionne, pour chaque compteur, l'évolution des consommations. Nous avons compilé tout cela dans des études d'économétrie et des études techniques. Par exemple, quand vous mettez un récupérateur d'eau de pluie, vous pouvez baisser de 10 % jusqu'à un tiers de consommation sur le compteur. Quand ce sont des forages – qui sont rarement déclarés malheureusement et qu'il a fallu essayer de localiser à partir de l'analyse des données –, vous pouvez avoir jusqu'à deux tiers de consommation en moins jusqu'au jour où ils sont secs. J'ai quelques collègues dans les Deux-Sèvres à qui cela posait des soucis pour l'élevage. Ils ont pris 10 % de plus à cause de la sécheresse qui avait dénoyé les forages qui avaient été mis en place pour le bétail historiquement. Ce sont des éléments à prendre en compte. 10 %, ce n'est pas rien en termes de dimensionnement.

Pour finir, l'objectif n'est pas uniquement statique, il faut essayer de se projeter dans le futur. Nous avons pris en compte les scénarios du GIEC de l'année dernière pour essayer de voir – en fonction de ce que nous avons gagné sur les rendements pour le futur, du comportement des usagers que nous pouvions induire ou de la communication que nous pouvions mettre en œuvre, ou tout simplement des contextes de sécheresse chaque année – combien il allait falloir d'ici à 2050. C'est dans trente ans, c'est-à-dire que c'est la durée d'amortissement des infrastructures de stockage que nous sommes en train de constituer pour l'agriculture. Sachez que ce n'est pas aberrant d'essayer de se projeter en 2050 quand vous avez à financer des infrastructures.

C'était pour la partie économie. En gros, entre la partie « réseau – infrastructures – process » et la partie « comportement des usagers », nous avons en dix ans divisé par deux les besoins de prélèvement dans le milieu naturel. C'était l'aspect sur lequel nous pouvions avoir une action.

C'est beaucoup plus compliqué quand il s'agit de travailler sur le partage de la ressource et faire la partie « économie » d'eau, cette fois-ci sur la ressource. Nous avons une modélisation de l'hydrosystème local précise. Nous avons estimé précisément l'impact des prélèvements « eau potable » et agricoles. Nous nous sommes mis dans la disposition, que nous avons connue en 2005, du croisement entre la ressource minimale disponible journalière dans l'année et les besoins de pointe journaliers, quel que soit le moment dans l'année. C'est la définition que je donne au cours AgroParisTech ou aux Mines sur le sujet. C'est la définition qui fait que vous allez passer ou pas à un moment donné ou un autre. J'encourage tous les gestionnaires d'eau à faire cet exercice. Vous regardez votre valeur de ressource minimale journalière dans l'année. Puis, vous regardez les besoins de pointe journaliers ou horaires éventuellement parce qu'il y a des effets de stockage. A partir de là, vous pouvez effectivement voir où vous en êtes.

Le contexte hydrogéologique, c'est un karst. Les eaux de pluie s'infiltrent dans un milieu calcaire fracturé. Nous sommes sur le seuil du Poitou, donc il n'y a pas une grosse épaisseur. Nous avons une centaine de mètres de réservoir. Nous sommes sur un hydro-système avec un cycle de remplissage annuel.

Je vous épargne les détails sur les modes de calcul. Nous avons passé en revue tous les types de calcul possible pour arriver à cerner précisément les impacts des prélèvements agricoles, à quel moment ils ont lieu, ainsi que les impacts des prélèvements de l'eau potable. Là, nous faisons un grand cas de l'intelligence artificielle. Nous avons utilisé les réseaux de neurones. Cela fait dix ans que nous nous en servons. C'est un grand mot pour dire que nous avons fait de la prospective.

Avec ces outils de programmation, nous avons pris en compte à nouveau les scénarios du GIEC et nous avons essayé de vérifier les scénarios de rupture, dont un qui nous a été imposé en 2005, à savoir la moitié du remplissage des nappes. Si vous regardez les courbes en haut à gauche, la courbe bleue, ce sont les consommations de l'agglomération qui normalement avaient un pic en été (en 2005). La courbe violette est d'habitude beaucoup plus haute. Vous pouvez voir que du début de l'été, le 1^{er} juillet 2005, jusqu'à pratiquement la mi automne, nous avons pu repousser le croisement entre les ressources disponibles et les besoins de l'agglomération en faisant baisser les besoins et en gérant au mieux l'économie de la ressource en eau jusqu'à ce que nous puissions actionner le petit secours que nous avons à l'époque. Peu de temps après, j'ai obtenu les crédits pour faire des liaisons de secours avec les voisins.

En bas à droite, c'est le scénario de rupture que nous avons simulé à 2050, 2060 et 2070. C'est celui sur lequel nous travaillons actuellement avec la sécurité civile pour le plan SECO (syndicat des eaux du Centre-Ouest) dans les Deux-Sèvres. Ce sont deux « années 2005 » à la queue leu leu. Vous voyez que la Sèvre s'arrête. Je vous encourage à y réfléchir. C'est un sujet qui va probablement nous arriver.

Nous avons également utilisé, pour être encore plus précis sur les compétitions d'usages entre l'eau et l'agriculture, des modèles numériques avec la possibilité de géographiser les prélèvements. C'est-à-dire que si nous mettions une retenue de substitution à tel endroit, de combien va-t-elle impacter la ressource en eau ? Vous voyez que sur la courbe en bas à droite, cela n'a l'air de rien, ce n'est pas énorme mais le sur-prélèvement entre la courbe rouge et la courbe grise, c'est la courbe de capacité des ressources en eau de Niort. Entre la courbe rouge et la courbe grise, vous voyez qu'en fin d'étiage, la différence n'est pas énorme mais c'est celle qui conditionne le fait que cela passait ou que cela ne passait pas quand les ressources sont en étiage.

Nous avons fait ces calculs en nous projetant dans un futur pas très lointain (2046-2065), où l'évapotranspiration potentielle diminue encore le remplissage des nappes. Cela crée un écran supplémentaire. Nous avons pu le prendre en compte avec l'OUGC (Organisme unique de gestion collective), qui se trouve être l'établissement public du marais poitevin sur notre secteur, en échangeant avec leur hydrogéologue pour fixer des seuils pertinents de remplissage hivernal d'infrastructures de stockage – il faut savoir qu'en tant qu'hydrogéologue, factuellement et techniquement, je n'avais aucun a priori contre le stockage ; cela ne date pas des derniers revirements politiques, c'est une conviction que j'ai depuis longtemps –, la question étant de faire en sorte de remplir dans des conditions respectueuses des infrastructures, aussi bien des forages que des nappes en hiver, puis de l'état des ressources. Ce n'était pas si évident.

Pour les deux retenues de substitution qui vont concerner le périmètre du Vivier, nous avons été jusqu'à simuler, avec l'évapotranspiration potentielle en plus et un peu de pluie en moins, de combien nous allons baisser le niveau d'indicateurs des piézomètres qui régulent la possibilité de prélever en nappe, par rapport à des seuils que nous nous sommes fixés conjointement avec l'OUGC et la profession agricole. Vous voyez que certaines années, cela ne passait pas mais c'était important de l'avoir modélisé. Cela montrait aussi qu'au moins quatre années sur cinq, cela peut passer pendant la durée d'amortissement des ouvrages. Cependant, cela pose quand même la question d'un stockage complémentaire, y compris pour l'eau potable, à mon sens en tant que technicien.

Je fais juste un rapide focus sur l'aspect qualité. Nous avons également utilisé ces outils pour essayer de constater l'impact sur la qualité de la ressource compte tenu d'un contexte double à la fois de zone urbaine et de zone agricole. Cela pouvait éventuellement nous amener à perdre des ressources en eau.

Ces outils d'aide à la décision ont permis en même temps de travailler sur des projets de territoire. Je suis intervenu auprès du préfet et du groupe qui est venu nous voir dans les Deux-Sèvres pour voir comment une partie du projet de territoire pouvait se décliner par rapport au syndicat d'eau potable. Nous avons travaillé sur nos aires d'alimentation de captage, avec la profession agricole dans un mini comité de bassin qui sont les comités techniques ressources, sur des propositions de modification de pratiques en mettant dans l'équation de conserver, et les marges nettes des exploitations agricoles, et les temps de travail. Ce sont des contraintes qui ont montré que nous pouvions faire évoluer considérablement les choses avant d'aller sur des scénarios, sur du tout bio ou autres. Nous sommes sur un objectif de 10 % à 20 % d'agriculture en bio. Puis, il y a eu une réflexion sur les filières locales que nous ne pouvions pas mener nous-mêmes mais qui est également un travail mené conjointement avec la profession agricole.

Pour finir, nous avons fait des économies d'eau sur la ressource. Cela a été fait conjointement avec la profession agricole et les syndicats d'eau potable. Vous voyez par exemple dans le tableau en bas à gauche, sur le secteur qui alimente Niort, nous avons abaissé de 39 % les hypothèses de prélèvement dans le milieu avec les stockages. Cela a pris des années. Cela a pris au moins le temps d'un programme ressource financé par l'agence de l'eau. Néanmoins, nous avons réussi à travailler sur des scénarios qui étaient finalement assez consensuels, dont a parlé tout à l'heure M. le président du comité de bassin. J'arrête là.

M. le président :

Merci beaucoup, M. Lambert.

[Applaudissements]

M. le président :

C'était un très bel exposé. Maintenant, la dernière intervention est celle de M. Louis Hubert, membre permanent du CGEDD (Conseil général de l'environnement et du développement durable) et membre permanent de l'Autorité environnementale.

A l'issue de ces trois présentations, il ne s'agit pas de refaire le débat mais l'idée était de vous présenter un peu les pistes de travail que nous pourrions développer. En lien avec le bureau du comité de bassin qui s'est réuni hier soir, je vous proposerais d'écrire au directeur de l'eau pour suggérer un certain nombre de choses au nom du comité de bassin. M. Hubert, vous avez la parole.

M. HUBERT :

Merci de m'avoir convié. Je suis très heureux d'être dans ce comité de bassin. J'ai fréquenté pendant quinze ans celui de Seine-Normandie. Le défi, c'est de résumer en cinq minutes ce rapport de 250 pages et neuf mois de mission, puis d'illustrer à travers mon exposé l'un des thèmes centraux des futures Assises de l'eau, à savoir la notion de partage ; M. Chassande a bien fixé le cadre de cette intervention.

Je vais faire très bref. L'exposé va se dérouler en trois temps : donner le contexte de cette mission qui s'appelait cellule d'expertise relative à la gestion quantitative de l'eau pour faire face aux épisodes de sécheresse, ensuite la mission et les enseignements de la mission, ce qui peut illustrer ce thème du partage.

Concernant le contexte, pendant des décennies, les pouvoirs publics et le ministère de l'Agriculture ont financé des retenues à des fins d'irrigation, à des fins de développement et d'aménagement du territoire. Les collectivités et les départements participaient également à ce financement.

Ces financements se sont arrêtés à la fin des années 2000. Les acteurs et les maîtres d'ouvrage se sont tournés vers les seules institutions qui finançaient encore la politique de l'eau, à savoir les agences de l'eau. Or, les agences n'ont pas vocation à financer des projets de développement économique. Elles ont essentiellement des vocations de préservation des milieux et de la ressource, si bien qu'il y a eu des tensions après les années de sécheresse de 2005 et de 2012.

Un moratoire a été décidé interdisant aux agences de l'eau de financer ces retenues. Ce moratoire, qui a été décidé par la puissance publique, a donné lieu ensuite à des débats et à la

mise au point d'une instruction qui était diffusée en juin 2015 par la ministre de l'Ecologie, Ségolène Royal, qui permettait de sortir du moratoire. Cette instruction aux agences de l'eau leur donnait le cadre du financement de ces retenues dites de substitution lorsqu'elles s'inscrivaient dans des projets de territoire.

Nous sommes sortis d'un moratoire mais qui n'a pas eu tout le succès escompté puisqu'en 2017, après deux années de sécheresse assez marquée dans le sud de la France, pratiquement aucun de ces projets n'avait pu aboutir.

Ce sont les éléments de contexte. Il y a eu une décision conjointe des deux ministres chargés de l'Environnement et de l'Agriculture de désigner une cellule d'expertise qui était avant tout une cellule d'écoute, assez originale dans sa composition puisqu'il y avait cinq membres. Un préfet l'a coordonnée, le préfet Bisch que vous connaissez bien et qui a beaucoup appris sur l'eau en étant préfet coordonnateur de bassin. Concernant les quatre autres membres, deux sont issus des inspections des conseils généraux du ministère de l'Agriculture et de l'Environnement, dont moi-même pour l'Environnement. Puis, nous avons une représentante de France Nature Environnement, Florence Denier-Pasquier, et un représentant de l'APCA (Assemblée permanente des chambres d'agriculture), Luc Servant.

Cette cellule a auditionné pendant cinq ou six mois à peu près 500 personnes, dont certaines sont membres de ce comité de bassin et je tiens à les en remercier. Cela nous a permis d'enregistrer un matériau considérable qui nous a permis de porter un regard critique sur les conditions dans lesquelles cette instruction était mise en œuvre par les territoires. Nous nous sommes essentiellement concentrés sur les bassins du sud de la France, dont le vôtre, Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée.

Le rapport a été remis dans les temps, en juin, et a été diffusé en septembre par les deux ministres, après que le Premier ministre en ait tiré les enseignements devant les chambres d'agriculture réunies en congrès au mois de septembre 2018. Il a repris pratiquement mot pour mot les préconisations qui figuraient dans le rapport. C'était le contexte.

Puis, j'aurai quelques éléments de bilan de cette mission. Nous avons déjà constaté une très grande diversité en fonction de la situation des projets et de leurs bassins. Il est évident que sur ce bassin, il n'y a pas de glacier qui permet tout le soutien d'étiage, comme c'est le cas dans toute la vallée du Rhône. Chaque bassin a son histoire. Il y a des bassins où depuis des temps immémoriaux, on fait de l'irrigation, on aménage le territoire pour stocker l'eau, donc la culture de l'irrigation est assez présente, et d'autres où c'est un phénomène beaucoup plus récent. Il n'y a pas d'appropriation par les différents acteurs, donc une grande diversité de situation.

Pour autant, les cinq missionnés et le rapport montrent un très large consensus. Les conclusions sont claires. Lorsqu'il y avait dissensus, c'est signalé dans le rapport. D'ailleurs, le rapport est annexé de notes de problématiques de l'APCA et de FNE qui montrent que les positions initiales étaient relativement éloignées. Cette mission a permis, au sein de la mission même, d'arriver à un consensus sur pratiquement 99 % des propositions. C'est pour dire la force des propositions que nous faisons dans ce rapport. Elles reposent sur 500 personnes auditionnées sur des situations très diversifiées. Malgré cette composition un peu éclectique de la mission, nous avons véritablement partagé ce diagnostic. Je ne vais pas plus développer. Rentrons dans le cœur du sujet sur cette notion de partage.

L'instruction de 2015 avait mis en avant un certain nombre de critères permettant l'éligibilité aux fonds de l'agence de l'eau. Ces critères figuraient clairement. Ce dont nous nous sommes aperçus, c'est que les difficultés rencontrées sur le terrain par les porteurs des territoires étaient liées au fait que ces principes n'étaient pas mis en œuvre, n'étaient pas portés par les promoteurs ou les maîtres d'ouvrage.

Je vais les citer rapidement. Je ne pourrai malheureusement pas les illustrer notamment à partir d'exemples de votre bassin alors que nous avons auditionné, sur la soixantaine de projets, les acteurs de vingt à vingt-cinq projets, dont huit projets sur le bassin, trois projets ayant donné lieu à une analyse assez fouillée.

Les principes de l'instruction étaient d'aborder tous les usages. Très souvent, ces projets sont portés par une partie des acteurs du monde agricole à des fins d'irrigation. Aborder tous les usages, c'était assez rarement le cas sur les projets que nous avons auditionnés.

Associer tous les acteurs, là encore, le fait générateur était un besoin d'irrigation. Très souvent, nous avons des acteurs agricoles très présents, portant le projet. Puis, peu à peu, d'autres acteurs s'intéressent au projet ; certains s'y opposent parfois dans une espèce de posture dogmatique et de conflits autour desquels se sont cristallisées beaucoup d'oppositions à ces projets.

Beaucoup de projets n'associaient pas tous les acteurs. Ils n'associaient pas non plus tous les usages. Les périmètres sur lesquels se développent ces territoires ne sont pas toujours des périmètres cohérents. Cela peut être des morceaux de bassin versant. Aussi, les sujets ne sont pas abordés de façon très logique par rapport à la politique de l'eau.

La démarche devait, ou aurait dû, être fondée sur un état des lieux objectif et partagé. Très souvent, l'état des lieux était rapidement mené ou orienté en fonction d'un usage particulier, et en tout cas, n'était pas partagé par tous les acteurs du territoire et ne répondait pas à toutes les préoccupations de tous les usages.

Concernant la notion de volume de substitution, M. Lambert faisait allusion dans son exposé à ce principe de substitution qui était le principe au cœur du dispositif. Cette notion, là encore, n'était pas du tout partagée par bon nombre des acteurs que nous avons rencontrés.

Les projets devaient également bâtir des plans d'action mobilisant toute la palette d'actions possible. M. Lambert a évoqué tout à l'heure l'économie. La première ressource mobilisable, ce sont les économies que nous pouvons faire. Je suis heureux d'intervenir après lui parce que son témoignage, lorsque nous l'avons auditionné, a profondément marqué la cellule d'expertise en montrant qu'il fallait vraiment conjuguer à la fois, dans un premier temps des économies, et le cas échéant et si c'est nécessaire, la constitution de réserve complémentaire ou de stockage ou d'approvisionnement. La palette d'actions doit mobiliser l'ensemble des acteurs également.

Une des faiblesses que nous avons constatées, elle est systématique, c'est l'absence d'études économiques. Je demandais parfois en plaisantant à un maître d'ouvrage s'il est allé chez un banquier pour voir si celui-ci acceptait de financer votre projet. Aucun banquier n'aurait financé un projet tel qu'on nous les a présentés parce qu'il n'y avait pas de calcul économique.

De surcroît, puisque c'était également un critère, il n'y avait pas d'analyse de la récupération des coûts. C'est une notion un peu abstraite mais qui est censée être connue parce qu'elle émane de la directive-cadre sur l'eau. Elle est largement développée lors de l'élaboration des Sdage. Cette analyse de la récupération des coûts permet de voir la contribution économique de chacun des partenaires et de forger l'acceptation sociale d'un projet. Cette analyse de récupération des coûts n'étant pas faite, un certain nombre d'acteurs n'avaient pas le sentiment d'être partie prenante ou avaient le sentiment de trop payer par rapport aux bénéfices qu'ils en tiraient.

Puis, très souvent, il y a un manque de formalisation des projets. Sur ce bassin, nous avons des CTGQ, des programmes ressources, des contrats territoriaux sur le milieu aquatique. Tout cela par rapport à l'idée d'un projet de territoire ou d'un document unique nécessitait des assemblages qui n'étaient pas toujours lisibles de la part des acteurs.

Nous avons également constaté que les projets étaient anciens, avaient été rebaptisés « projets de territoire », mais n'étaient pas complètement dans la logique et dans l'esprit de ce que l'instruction avait cherché à faire passer.

En conclusion, je vais évoquer trois ou quatre idées. La première, c'est qu'il y a vraiment urgence à agir. Nous avons rencontré des acteurs agricoles pour qui c'était une question de survie. Il y a urgence à agir parce que face au changement climatique, je rappelle que l'agriculture est un des principaux contributeurs de gaz à effets de serre, à peu près au même niveau que le transport ou le logement. Or, les agriculteurs sont les premières victimes. Si nous n'agissons pas rapidement à la fois pour atténuer les émissions, avec un modèle agricole qui contribue à cette atténuation, mais aussi pour leur permettre de s'adapter, nous serions coupables.

La deuxième conclusion porte sur la nécessité de rétablir la confiance. Nous avons parfois des documents ou des approbations qui sont ensuite suivies de dérogations pour des raisons qui sont souvent légitimes mais qui ont pu créer soit de la confusion, ou pire, un manque de confiance. Lorsque nous voulons avoir une démarche territoriale partenariale, la confiance doit être là.

La troisième conclusion, c'est que nous avons souvent une confrontation d'acteurs. Le monde agricole a porté seul. Il n'a pas partagé ses préoccupations avec d'autres acteurs. Nous avons vu les collectivités prendre conscience au fil des années du fait que l'approvisionnement en eau potable, elles en avaient la responsabilité première et entière, à la fois sur le plan qualitatif et

quantitatif, et que nous ne pouvions pas accompagner un projet agricole si nous ne nous interrogeons pas sur les effets que cela aurait sur la ressource en eau potable pour la collectivité. Ainsi, il s'agit d'associer tous les acteurs pour aller ensemble sur un projet.

Ce qui m'a frappé personnellement, moi qui suis issu du monde des agences de l'eau, c'est de dire combien tous les dispositifs qui ont été mis en place depuis cinquante ans sont finalement méconnus des acteurs, y compris ceux qui travaillent dans le domaine de l'eau. Nous inventons de nouveaux outils alors que nous avons le Sdage et le Sage. Nous avons tous les outils qui permettent d'avoir cette approche territoriale avec tous les acteurs et à la bonne échelle, concertée avec tout un processus de validation et de partage qui devrait permettre d'arriver à des projets partagés et véritablement mis en place sur le territoire.

M. le président :

Merci beaucoup, M. Hubert.

[Applaudissements]

M. le président :

A travers ces trois témoignages, l'idée était de se dire que les Assises de l'eau, deuxième partie, ont vraiment un sens. Le problème, c'est que nous sommes encore une fois pris par le calendrier puisque normalement, elles doivent se terminer en mars. Je n'y crois pas. Cela ne peut pas se terminer en mars. Notre prochain comité de bassin aura lieu en avril. Nous avons des choses à dire sur le grand cycle de l'eau. D'ailleurs, je vous précise que les 30 et 31 janvier, nous organisons les Carrefours de la gestion locale de l'eau à Rennes. Ces carrefours ont été labellisés Assises de l'eau. Nous aurons l'occasion d'animer un certain nombre d'ateliers là-bas.

Un certain nombre de questions que nous nous posons vont devoir être partagées au niveau national. Nous n'avions même pas été invités à la première réunion. Cela commence mal mais je pense que cela va être rétabli.

Hier soir, nous avons un bureau. Nous avons proposé de faire une contribution disant à l'État ce que nous, agences de l'eau, nous attendions de ces Assises. Il y a quatre points qui nous apparaissent essentiels :

- l'importance de la réussite de la seconde séquence des Assises de l'eau ;
- la nécessité de trouver des solutions permettant aux territoires et à l'ensemble des acteurs d'adapter leur gestion de l'eau à l'heure du changement climatique ;
- la nécessité de mobiliser et d'entendre les territoires au cours de l'assise et dans l'élaboration de leurs conclusions ;
- la nécessité d'élargir le débat au-delà des neuf thèmes de discussion identifiés au niveau national.

Ainsi, le bureau du comité de bassin :

- souhaite participer pleinement à la seconde séquence des Assises ; il n'y a rien de pire que d'entendre que nous ne participions pas alors que nous allons payer ;
- demande une représentation des comités de bassin dans les groupes de travail parce que nous n'y sommes même pas ;
- demande que le calendrier des Assises laisse un temps suffisant pour la conduite des travaux au sein des comités de bassin ;
- entend élargir le débat au sein du comité de bassin à des thèmes de réflexion transversaux.

A ce jour, quatre thèmes transversaux sont identifiés. Le premier thème, c'est l'évolution des incitations financières de toute nature (fiscalité environnementale, grille de détermination de la DGF des collectivités, reconnaissance des services environnementaux...), bref tout ce qui tourne autour de la fiscalité environnementale. Cela apparaît important d'en parler dans ces Assises au moment du grand cycle. Il ne faudrait pas laisser croire que les agences de l'eau pourront, avec leur budget, tout payer. Il faut bien que nous reparlions, à un moment donné, des ressources.

Le deuxième thème transversal, c'est le renforcement des solidarités entre les territoires pour le grand cycle de l'eau. Quelque chose que j'entends partout quand je me promène sur le bassin, c'est la solidarité amont/aval sur les inondations, la qualité de l'eau, les têtes de bassin versant, la biodiversité... Nous savons bien que plus nous sommes en amont, plus nous préservons. Malheureusement, c'est dans ces territoires que le développement économique est en difficulté.

Ces territoires perdent de la population. L'amont veut bien faire l'effort mais il faudrait aussi qu'ils aient des retours.

Le troisième thème transversal, c'est le renforcement de la cohérence entre les différentes politiques publiques en incluant notamment la PAC. C'est tout ce que nous avons dit depuis ce matin sur la cohérence des rémunérations pour services environnementaux.

Enfin, le quatrième point, c'est le renforcement du lien entre le grand cycle et la biodiversité.

Le bureau, hier soir, a formulé le souhait de proposer aux organisateurs des Assises, deuxième phase, de travailler sur ces quatre points. Nous ne voudrions pas que ces quatre points soient oubliés des Assises de l'eau. Ce ne sont pas des solutions que nous proposons mais des thèmes de travail. Si vous en êtes d'accord, nous aurions cette contribution parce que le terme de « motion » est un peu fort, que nous demanderions aux autres présidents de bassin de partager.

Mme BRUNY :

Le point qui m'interpelle et qui me préoccupe, c'est la représentation des comités de bassin. Comment cette représentation est-elle déterminée ? Combien y a-t-il de personnes ? Qui les désigne ?

M. le président :

C'est une très bonne question. Lors de la première réunion qui a eu lieu le 9 novembre, M. Boisneau m'a dit qu'il était invité mais nous ne le savions même pas. C'était la direction de l'eau et de la biodiversité qui organisait le travail. Nous proposerions que le comité de bassin prenne part aux travaux et que ceux qui souhaitent y participer rentrent en contact avec M. le directeur.

Mme BRUNY :

J'entends bien mais je suppose que le nombre de participants est limité.

M. le président :

D'après ce que j'ai cru comprendre, les ateliers sont assez ouverts.

Mme BRUNY :

Ce serait bien que nous ayons les modalités.

M. le président :

Nous allons essayer de vous donner les modalités à suivre mais pour l'instant, je ne les ai pas. Je vous précise que nous-mêmes n'étions pas invités et le directeur de l'agence non plus d'ailleurs.

M. GOUSSET :

Je réagis aux propositions du bureau au comité de bassin. Je félicite les propositions. Pour ne rien vous cacher, lors de la présentation des thèmes des Assises de l'eau, d'une façon humoristique, je me suis dit que les Assises étaient vraiment assises parce que parmi les neuf thèmes, il y en avait huit qui sont ressassés depuis des années tandis que le neuvième, relatif au principe d'un rappel à la nature, fait une sorte de consensus, de rappel sur les huit précédents. Que ces thèmes nouveaux et transversaux soient proposés, cela va apporter du sang neuf à la réflexion et je soutiens tout à fait l'initiative.

Je voulais faire un commentaire sur la dernière présentation qui nous a été faite, relative à la mission CGEDD. Un point que j'ai jugé très important de cette mission, c'est qu'elle propose la mise en œuvre de contrats de territoire pour la gestion de l'eau. Je voulais attirer l'attention du membre de la mission qui est ici, puis des participants sur le fait que cette mission semblait centrée sur les problématiques que cristallisent les fameuses retenues de substitution.

Effectivement, M. le président l'a évoqué tout à l'heure, nous retrouvons des problématiques sur pratiquement tous les territoires. C'est particulièrement vrai en Bretagne où je crois qu'il va falloir que nous mettions en place véritablement rapidement des structures qui vont permettre d'assurer une réflexion entre tous les acteurs sur cette question de la ressource en eau et de sa répartition. A mon sens, c'est un élément essentiel qui va permettre d'enclencher les démarches au niveau des territoires mais au-delà des territoires qui sont aujourd'hui visés par des questions qui cristallisent parce que nous sommes confrontés à ces problématiques partout.

Mme SCHAEPELYNCK :

J'avais une petite remarque par rapport à ce qui est proposé. Nous nous félicitons évidemment de pouvoir participer à ces Assises de l'eau. Concrètement, en termes de pas de temps, nous sommes sur l'année prochaine alors que sur la proposition numéro 3, nous faisons référence à l'interférence avec la PAC. Or, sur la PAC, nous sommes en début des discussions et le pas de temps, c'est 2023. En termes d'opérationnalité, je ne vois pas comment nous allons pouvoir mettre dans les Assises de l'eau des choses dont l'aboutissement est en 2023. Est-ce bien opportun d'introduire ce sujet dans notre motion ?

M. le président :

L'idée, c'est d'avoir une contribution par avance pour que l'on en tienne compte dans la préparation. Encore une fois, nous ne sommes pas sur des propositions. C'est par anticipation.

M. NOYAU ??? :

En complément des propos de Mme Schaepeilynck, toujours sur cette problématique de la PAC, avec la PAC, nous sommes sur une dimension européenne. Attention quand même à utiliser des dispositions européennes dans une politique nationale, voire régionale, je ne suis pas sûr que ce soit opportun d'inclure une approche PAC dans les dispositions qui nous réunissent en l'occurrence.

M. le président :

Je pense qu'au contraire parce que la DCE est européenne aussi. Il faut que l'Union européenne comprenne la difficulté des États. S'il n'y a pas une cohérence des politiques, c'est compliqué. Encore une fois, nous ne sommes pas dans les propositions, nous sommes dans des réflexions pour trouver des points de convergence.

Mes chers collègues, je vous invite, si vous en êtes d'accord, à voter cette contribution.

- *Vote sur la contribution du comité de bassin Loire-Bretagne aux Assises de l'eau.*
- ***Adoptée à la majorité (108 avis favorables, 3 avis défavorables, 15 votes blancs).***

M. PÉLICOT :

Je vous fais part de quelques réflexions dans le domaine de la communication, surtout que nous en avons un peu parlé ce matin.

Je voudrais faire un petit comeback sur le 15 novembre et les Assises à Lyon où j'ai vraiment eu l'impression d'avoir perdu mon temps. Je vous le dis tel que je le pense parce que j'ai fait l'aller-retour. Je trouve aussi que finalement, comme quelqu'un l'a dit, c'est un magnifique film avec quelques 900 figurants. Cela étant, j'ai entendu beaucoup de choses, notamment :

- la nécessité d'avoir un comité scientifique ; cela a été dit et redit ;
- la nécessité d'avoir une communication ; communication parce qu'il a été fait le constat d'une absence de communication dans le domaine de l'eau, dans le domaine des agences et dans le domaine des comités de bassin.

Nous l'avons également entendu ce matin puisque nous avons parlé de communication citoyenne et de communication de la société civile. J'aimerais bien d'ailleurs que dans ce domaine, l'Agence française pour la biodiversité, qui est quand même une agence nationale, fasse de la

communication, notamment dans cette démarche que nous avons d'interroger nos concitoyens sur les questions importantes.

Vous avez vu à l'entrée des salles qu'il y avait des documents qui ont effectivement été réalisés et visualisés. Nous ne les avons pas imprimés, c'est ce qui m'avait un peu perturbé. En revanche, nous les avons visualisés lors de la commission Communication puisque les différents éléments ont été validés. Quant à moi, je souhaiterais que ces documents puissent être adressés autrement que par Internet, directement à toutes les collectivités, ne serait-ce que les grandes affiches pour qu'elles soient au moins affichées dans les mairies. Ce serait la moindre des choses. Sur l'ensemble du territoire, ce serait une communication.

Par ailleurs, au titre de la communication interne, il me semblerait intéressant que l'ensemble des exposés présentés ce matin soit sur l'intranet et que nous puissions y retourner à tête reposée. Il y a eu énormément de choses qui ont été données, notamment le deuxième intervenant qui était particulièrement intéressant mais à une telle vitesse qu'il était difficile de suivre.

Je souhaiterais également que dans la lettre numérique qui va paraître pratiquement tous les mois, nous fassions systématiquement le focus sur deux, trois, voire quatre délégués de bassin pour les situer, pour mettre une image par rapport à des noms, pour savoir où ils sont. Cela permettrait aussi de faire mieux connaître notre bassin, notamment ceux qui sont dans le secteur et qui reçoivent les lettres ou qui les lisent. Ainsi, les partenaires de l'agence auraient l'avantage de connaître notre délégué local au comité de bassin.

M. TROUVAT :

Je voudrais faire une remarque par rapport à l'ensemble des éléments qui ont été évoqués aujourd'hui, notamment sur la présentation de départ, surtout sur le projet des Deux-Sèvres.

La première réflexion que je voudrais faire, c'est de dire que la décentralisation que vous avez évoquée au départ me semble effectivement être un élément opportun. Il me semble que dans la réflexion sur l'eau, la décentralisation, c'est bien un élément du Sage. Il me semblait que c'était du moins l'élément majeur.

Je voudrais souligner quelques éléments qui m'interpellent, notamment la réflexion de M. Hubert sur les éléments du projet de territoire. Je suis obligé de signaler que le projet a démarré en 2012, que la circulaire qui a été évoquée date d'août 2015 et que nous n'avons eu des éléments par l'agence de l'eau qu'après 2016. Prendre en compte ces éléments-là relève presque du défi. Produire un projet de territoire en l'espace de quelques mois, c'est quelque chose d'assez incompréhensible. Cela m'amène forcément à avoir quelques difficultés à interpréter tout cela.

En même temps, je dois dire que nous avons réuni dans notre projet un comité de pilotage avec plus de 40 structures. Je pense que nous avons rempli quelque part la logique d'interpeller tout le monde. Nous les avons réunis plus de 120 fois. Je ne sais pas comment il faut que nous fassions pour arriver à obtenir quelque chose.

Il y a une méthode qui me gêne, à savoir la méthode de l'opposition qui fait que nous créons une peur et après, on essaye de regarder comment il faut évoluer. On crée un élément supplémentaire, puis on revient à la charge alors qu'il y a eu 500 discussions, 500 questions auxquelles nous avons répondu. Il y a eu huit réunions publiques pour expliquer.

Je comprends que nous soyons dans une structure pour porter, qui n'est pas une structure qui a tous les pouvoirs. Elle en a très peu. En plus, nous avons pris une structure coopérative pour le faire parce que nous n'avons pas de solutions. Je pense qu'il faut que nous ayons des structures aujourd'hui qui peuvent porter cela dans un autre rapport parce que nous ne sommes plus dans les éléments qui sont possibles.

La séance est levée à 14h00.

COMITÉ DE BASSIN

Réunion le mercredi 28 novembre 2018
(à 10h00 à Centre de conférences d'Orléans)

MEMBRES DU COMITÉ DE BASSIN

A/P	NOMS	ÉMARGEMENT	POUVOIRS DE
P	M. ALBERT Philippe	SIGNÉ	M. THOMAZO Roger M. FAVREAU Gilbert
P	Mme ANTON Stéphanie	SIGNÉ	Mme AUCONIE Sophie
P	Mme AUBERGER Eliane	SIGNÉ	
A	Mme AUCONIE Sophie		
A	Mme BARREAU Cécile		
P	M. BAUDOT Christian	SIGNÉ	M. MORDACQ Frank
A	M. BEAUFILS Marc		
A	M. BEAUJANEAU Gilbert		
A	M. BELLIARD Jean-Luc		
A	M. BERGER Jean-Pierre		
A	Mme BERTRAND Julie R. par M. Pierre JALLIFFIER	SIGNÉ	M. VINCENT Patrick
P	M. BERTRAND Patrick	SIGNÉ	M. DUCOS Yves

A/P	NOMS	ÉMARGEMENT	POUVOIRS DE
A	M. BITEAU Benoît		
P	M. BLACHON Eric	SIGNÉ	
P	M. BLAISE Dominique	SIGNÉ	
P	M. BOCK François	SIGNÉ	
A	M. BODARD Philippe		
A	M. BOIGARD Fabrice		
A	M. BOILEAU Fabien		
A	M. BOISNEAU Jean-Paul		
P	M. BOISNEAU Philippe	SIGNÉ	M. LE GAL Philippe
P	M. BONNEFOUS Nicolas	SIGNÉ	
P	M. BONNET Maurice	SIGNÉ	
A	Mme BONNEVILLE Annick R. par M. Étienne SIMON	SIGNÉ	M. CHALUS Jean-Pierre
A	M. BONNIN Philippe		
A	M. BOTHOREL Eric		
A	M. BOUDELIER Laurent		

A/P	NOMS	ÉMARGEMENT	POUVOIRS DE
A	M. BOUJLILAT Hicham		
A	Mme BOUYGARD Anne R. par M. Pascal GROSSIER	SIGNÉ	
P	M. BROSSIER Jean-Claude	SIGNÉ	
P	M. BRUGIERE Marc	SIGNÉ	
P	Mme BRUNY Régine	SIGNÉ	
A	M. BUIN Pierre		
P	M. BURLOT Thierry	SIGNÉ	M. HERVE Marc M. CROCQ André
A	Mme CASTELNOT Chantal		
P	M. CAUDAL Claude	SIGNÉ	
A	M. CHALUS Jean-Pierre		
P	M. CHASSANDE Christophe	SIGNÉ	M. LOZIERE Jean-Louis
A	Mme CHATELAIS Edith R. par M. Guillaume CHOUMERT	SIGNÉ	Mme KIRRY Michèle M. SCHMELTZ Bernard
P	M. CHATRY Thierry	SIGNÉ	
P	M. CHITO Christian	SIGNÉ	

A/P	NOMS	ÉMARGEMENT	POUVOIRS DE
A	M. CHOLLET Fabrice		
P	M. COISNE Henri	SIGNÉ	
A	M. COLLETER Jean-Yves		
P	M. COUTURIER Christian	SIGNÉ	M. GIBEY Jean-Marc
A	M. COUTURIER Jacques		
P	M. COZIC Thierry	SIGNÉ	
A	M. CROCQ André		
A	M. DAMIENS Jean-Bernard		
P	M. DAUTON Michel	SIGNÉ	
P	M. DE BEAUMESNIL Michel	SIGNÉ	
A	M. DE BOYSSON Xavier		
A	M. DE CADEVILLE Olivier		
P	M. DE DREUZY Philippe	SIGNÉ	
A	M. DE LESPINAY Josselin		
A	M. DEMOIS Jean-Louis		

A/P	NOMS	ÉMARGEMENT	POUVOIRS DE
P	M. DENIS Bernard	SIGNÉ	
A	M. DHUY Dominique		
P	M. DORON Jean-Paul	SIGNÉ	M. GRANDIERE Jérémy
P	M. DOUCET Claude	SIGNÉ	
A	M. DRAPEAU Jean-Luc		
P	M. DREVET Vincent	SIGNÉ	
A	M. DUCOS Yves		
P	M. DURAND Dominique	SIGNÉ	
A	M. FALCONE Jean-Marc R. par M. Christophe CHASSANDE	SIGNÉ	
A	M. FAUCHEUX Benoît		
P	M. FAUCONNIER Jean-Michel	SIGNÉ	
A	M. FAUVEL Auguste		
A	M. FAVREAU Gilbert		
P	M. FERRAND Emmanuel	SIGNÉ	M. BOUDELIER Laurent
P	M. FERREIRA Patrick	SIGNÉ	M. SELLIER Guillaume M. LESTOILLE Jean-Pierre

A/P	NOMS	ÉMARGEMENT	POUVOIRS DE
P	M. FONTAINE Olivier	SIGNÉ	
P	M. FRECHET Daniel	SIGNÉ	M. BOISNEAU Jean-Paul
A	Mme GALLIEN Cécile		
P	M. GANDRIEAU James	SIGNÉ	Mme BARREAU Cécile
A	M. GANGNERON Etienne		
A	M. GAULANDEAU Claude		
A	Mme GAUTHIER Odile R. par M. GUEVEL Jérôme	SIGNÉ	M. SPECQ Bertrand
P	M. GERAULT Laurent	SIGNÉ	
A	M. GIBEY Jean-Marc		
A	M. GILBERT André		
A	Mme GOMEZ Frédérique		
P	M. GOUPY Bernard	SIGNÉ	
P	M. GOUSSET Bernard	SIGNÉ	M. DE BOYSSON Xavier
A	M. GRANDIERE Jérémy		
A	M. GRELICHE Patrice		

A/P	NOMS	ÉMARGEMENT	POUVOIRS DE
A	M. GRIMPRET Christian		
P	M. GROSJEAN Francis	SIGNÉ	M. LOSTANLEN Georges
P	M. GUILLAUME Pierre	SIGNÉ	
P	M. HANGARD Gregory	SIGNÉ	
A	Mme HERILIER Marie-Jeanne		
A	M. HERVE Marc		
P	M. HERVOCHON Freddy	SIGNÉ	
A	Mme HIRTZIG Sylvie		
A	M. HUET Gilles		
P	Mme JODAR Christiane	SIGNÉ	M. BERGER Jean-Pierre
A	Mme KIRRY Michèle		
A	M. LALLEMENT Didier		
A	Mme LARDY Brigitte		
P	Mme LE FAOU Lénaïck	SIGNÉ	
A	M. LE GAL Philippe		

A/P	NOMS	ÉMARGEMENT	POUVOIRS DE
P	Mme LE GARFF TRUHAUD Francette	SIGNÉ	
A	M. LE GOFF Roger		
P	Mme LE QUER Marie-Christine	SIGNÉ	
A	Mme LE SAULNIER Brigitte		
P	M. LE TARNEC Jacques	SIGNÉ	
A	M. LECHAUVE Michel		
P	M. LEDEUX Jean-Louis	SIGNÉ	M. BEAUJANEAU Gilbert M. ROBERT Jean-François
A	M. LEGRET Denis		
A	M. LEIBREICH Johann		
A	M. LESTOILLE Jean-Pierre		
A	M. LOSTANLEN Georges		
A	Mme LOUBIERE Delphine		
A	M. LOZIER Jean-Louis		
P	M. LUCAUD Laurent	SIGNÉ	
A	M. MAILHOS Pascal		

A/P	NOMS	ÉMARGEMENT	POUVOIRS DE
P	M. MARCELLOT René	SIGNÉ	
P	M. MARTIN Lionel	SIGNÉ	
P	Mme MAUSSION Patricia	SIGNÉ	
A	Mme MEDARD Alice-Anne R. par M. Patrick BARNET	SIGNÉ	M. LEIBREICH Johann
A	M. MENIER Jean-René		
P	M. MERY Yoann	SIGNÉ	M. BUIN Pierre
A	Mme MEZIERE-FORTIN Marie		
P	M. MICHEL Louis	SIGNÉ	Mme LE SAULNIER Brigitte
A	Mme MICHENOT Solène		
P	M. MILLIERAS Christophe	SIGNÉ	
P	Mme MOATAR Florentina	SIGNÉ	
A	M. MOELO Jean-Yves		
A	M. MORDACQ Frank		
A	M. NAVEZ Marc R. par Mme Michèle VALLET	SIGNÉ	

A/P	NOMS	ÉMARGEMENT	POUVOIRS DE
A	Mme NOARS Françoise R. par Mme Marie-Hélène GRAVIER	SIGNÉ	M. MAILHOS Pascal M. GRELICHE Patrice
A	M. NOYAU Philippe		
P	M. ORVAIN Jérôme	SIGNÉ	M. DAMIENS Jean-Bernard M. FAUCHEUX Benoît
P	M. PATURAT Jacques	SIGNÉ	
P	M. PELICOT Joël	SIGNÉ	M. FAUVEL Auguste
A	M. PELLERIN François-Marie		
A	M. PENAUD Jean		
P	M. PERROCHON Serge	SIGNÉ	M. POINTEREAU Rémy
P	M. PIERSON Jean-Paul	SIGNÉ	
P	Mme PINEL Clarisse	SIGNÉ	
P	M. PIRIOU Jean-Yves	SIGNÉ	
A	M. POINTEREAU Rémy		
A	M. PRORIOU Jean		
A	M. PUYRAZAT Michel		
P	M. QUENOT Gérard	SIGNÉ	

A/P	NOMS	ÉMARGEMENT	POUVOIRS DE
A	M QUILLET Nicolas <i>Préfet de la Sarthe – Intérim du Préfet des Pays de la Loire jusqu'au 29/11/2018</i>		
P	M. RAMBAUD Eric	SIGNÉ	
P	M. REZÉ Jean-Pierre	SIGNÉ	
P	M. ROBERT Alain	SIGNÉ	Mme LOUBIERE Delphine
A	M. ROBERT Jean-François		
P	Mme ROCHER Isabelle	SIGNÉ	
A	M. ROLLAND Benoît		
P	M. ROME Francis	SIGNÉ	
P	Mme ROUFFET PINON Andrée	SIGNÉ	M. HERILIER Marie-Jeanne
P	M. ROUSSEAU Bernard	SIGNÉ	M. BITEAU Benoît M. DE LESPINAY Josselin
A	Mme ROUSSET Nathalie		
P	M. SAQUET Christian	SIGNÉ	M. GILBERT André
P	M. SAUVADE Bernard	SIGNÉ	
P	Mme SCHAEPELYNCK Catherine	SIGNÉ	M. NOYAU Philippe

A/P	NOMS	ÉMARGEMENT	POUVOIRS DE
A	M. SCHMELTZ Bernard		
A	M. SELLIER Guillaume		
A	M. SIRUGUE Daniel		
P	M. SOUBOUROU Christian	SIGNÉ	
A	M. SPECQ Bertrand		
A	M. STOUMBOFF Michel R. par M. Jean-Michel PRÉAU	SIGNÉ	Mme GOMEZ Frédérique
P	M. TAUFFLIEB Eric	SIGNÉ	
A	M. THOMAZO Roger		
P	M. TIENGOU Alain	SIGNÉ	
A	M. TOULHOAT Pierre R. par M. Alain SAADA	SIGNÉ	
P	M. TOURON Eric	SIGNÉ	
P	M. TROUVAT Pierre	SIGNÉ	
A	M. VALETTE Jean-Guy		
P	M. VALLEE Mickaël	SIGNÉ	
P	M. VENDROT Michel	SIGNÉ	

A/P	NOMS	ÉMARGEMENT	POUVOIRS DE
P	M. VERRIER Christophe	SIGNÉ	
P	M. VIGIER André	SIGNÉ	
A	M. VINCENT Patrick		
P	M. VOISIN Jean-Bernard	SIGNÉ	
A	Mme WILS-MOREL Christine		
P	Mme YVARD Séverine	SIGNÉ	
A	M. le Directeur de la DRAAF de la région Centre Val de Loire		

MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES	
TOTAL	140 votants

Présents : 97
Dont représentés : 11
Pouvoirs donnés : 43
Absents : 83

Quorum 1 / 2 de 190 = 95

ASSISTANTS DE DROIT

P/A	NOMS	ÉMARGEMENT
P	Mme AUBERT Marie-Hélène	SIGNÉ
A	Mme CLERMONT-BROUILLET Florence	
P	M. GUTTON Martin	SIGNÉ
A	M. RAYMOND François	

COMITÉ DE BASSIN

Réunion le mercredi 28 novembre 2018
(à 10h00 à Centre de conférences d'Orléans)

AUTRES PARTICIPANTS

P/A	NOMS	ÉMARGEMENT
P	M. AUBEL Christophe <i>Directeur général de l'agence française pour la biodiversité</i>	SIGNÉ
P	Mme BODARD-SOUDÉE Ghislaine <i>Présidente SAGE Sarthe aval</i>	SIGNÉ
P	M. CARTIER Johnny	SIGNÉ
P	M. CHAPLAIS Samuel <i>Coordonnateur régional des Fédérations de Bretagne Basse-Normandie Pays de la Loire</i>	SIGNÉ
P	M. CHAUVIERE Romain	SIGNÉ
P	M. DEGUET Gilles	SIGNÉ
P	M. HUBERT Louis <i>Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts - Autorité environnementale</i>	SIGNÉ
P	M. LAMBERT Marc <i>Directeur du syndicat des eaux du Vivier</i>	SIGNÉ
P	Mme RAFFARD Catherine	SIGNÉ
P	M. REGUIGNE Régis <i>Président de la CLE SAGE Loiret</i>	SIGNÉ
P	Mme RÉMOND Agathe <i>Animatrice SAGE Sarthe aval</i>	SIGNÉ

P/A	NOMS	ÉMARGEMENT
P	<p>Mme RENOUX Nathalie <i>Responsable dossier environnement CRA du Centre</i></p>	SIGNÉ
P	<p>Mme ROUSSEAU Marie-Laure <i>Accompagne Catherine SCHAEPELYNCK</i></p>	SIGNÉ
P	<p>M. THEVARD Benoît <i>Conseiller auprès des vice-présidents à la Région Centre-Val de Loire</i></p>	SIGNÉ